



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2008-2009

Séance plénière du vendredi 24 octobre 2008

Compte rendu

Sommaire

	Pages
Excusés	3
Communications	
Questions écrites	3
Constitution des Assemblées	3
Ordre du jour	3
Interpellations	
▪ La scission du football amateur à Bruxelles de Mme Dominique Dufourny	
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport	3
(Oratrice: Mme Dominique Dufourny)	
Ordre des travaux	
Suspension de la séance plénière	4
Interpellations (suite)	
▪ La scission du football amateur à Bruxelles de Mme Dominique Dufourny	
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport	4
(Orateurs: MM. Bertin Mampaka Mankamba, Paul Galand, Emir Kir, ministre)	

▪ <i>Les moyens alloués aux infrastructures sportives bruxelloises</i> de Mme Caroline Persoons	
<i>et interpellation jointe</i>	
<i>L'opportunité de diversifier le développement des infrastructures sportives</i> de Mme Danielle Caron	
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.....	7
(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Danielle Caron, M. Emir Kir, ministre)	
▪ <i>Le projet de création d'une nouvelle auberge de jeunesse à Bruxelles</i> de M. André du Bus de Warnaffe	
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme	10
(Orateurs: M. André du Bus de Warnaffe, Mme Caroline Persoons, M. Paul Galand, Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)	
▪ <i>Les problèmes de Télé-Accueil</i> de Mme Dominique Braeckman	
à M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé	13
(Orateurs: Mmes Dominique Braeckman, Fatima Moussaoui, M. Benoît Cerexhe, ministre-président)	
<i>Questions orales</i>	
▪ <i>Les difficultés des initiatives santé et sociales</i> de Mme Dominique Braeckman	
à M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	16
(Orateurs: Mme Dominique Braeckman, MM. Benoît Cerexhe, ministre-président, Emir Kir, ministre)	
▪ <i>Promotion du spectacle "Sans Ailes et Sans Racines", produit par l'asbl "La Charge du Rhinocéros"</i> de M. Stéphane de Lobkowicz	
à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture	17
(Orateurs: M. Stéphane de Lobkowicz, Mme Françoise Dupuis, ministre)	
▪ <i>La politique intrafrancophone en matière de formation</i> de Mme Isabelle Emmery	
à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle	18
(Oratrices: Mmes Isabelle Emmery, Françoise Dupuis, ministre)	
▪ <i>Les Espaces-Rencontres</i> de Mme Isabelle Molenberg	
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	19
(Orateurs: Mme Isabelle Molenberg, M. Emir Kir, ministre)	
Clôture.....	20
Annexe	21

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La séance plénière est ouverte à 9h33.

*MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 17 octobre 2008
est déposé sur le Bureau)*

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Magda De Galan;
- M. Willem Draps, en mission à l'étranger;
- M. Didier Gosuin;
- Mme Anne Swaelens, en congé de maternité.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

M. le Président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp à Mme Evelyn Huytebroeck.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

M. le Président.- M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 16 octobre 2008.

M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 17 octobre 2008.

ORDRE DU JOUR

M. le Président.- Au cours de sa réunion du 17 octobre 2008, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 24 octobre.

Néanmoins, après un contact dont j'ai été informé entre M. Cerexhe, M. Kir et les différents interpellateurs, il semble avoir été convenu d'inverser l'ordre des interpellations pour permettre à M. Cerexhe de participer au Gouvernement de la Communauté française. Or, tous les interpellants n'ont pas été correctement prévenus. Mme Persoons, qui est la première interpellante, n'est pas encore arrivée.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA SCISSION DU FOOTBALL AMATEUR À BRUXELLES

DE MME DOMINIQUE DUFOURNY

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Dufourny.

Mme Dominique Dufourny (MR).- Interpellé début juillet par M. Didier Gosuin, ancien ministre en charge des Sports, concernant le projet de scission de l'Union belge de football, vous aviez répondu qu'en réalité, le plan Anciaux de scission du football pour venir en aide aux Bruxellois était virtuel. Au vu de la décision prise le jeudi 9 octobre par le comité exécutif de l'Union belge de football de créer deux asbl, l'une francophone, l'autre néerlandophone, afin de permettre la mise en oeuvre de cette scission, je pense quant à moi que ce projet l'est de moins en moins.

Comme vous l'avez vous-même souligné, la scission du football amateur, probablement sans grand effet en Wallonie et en Flandre, serait très certainement défavorable à Bruxelles. D'une part, la communautarisation du football relève une fois encore de la volonté du gouvernement flamand de nier l'existence de la Région de Bruxelles-Capitale, et d'autre part, dans le même ordre d'idées, elle ne vise ni plus ni moins qu'à créer des sous-nationalités à Bruxelles, chose contre laquelle nous avons toujours lutté, comme en atteste la composition du Parlement régional lui-même.

En réponse à ma question d'actualité adressée à M. Charles Picqué, ministre-président, le mercredi 15 octobre - lui-même ayant répondu par l'intermédiaire du ministre Guy Vanhengel - il m'a semblé que le gouvernement bruxellois était peut-être déjà un peu résigné face à cette scission et que tout au plus, il tenterait de conserver un championnat propre aux limites de l'ancienne province du Brabant.

Est-ce la seule chose que nous puissions faire? Je ne le pense pas. Certes, nous ne pouvons empêcher la Flandre d'octroyer des subsides aux clubs bruxellois choisissant de prendre parti. Nous ne pouvons d'ailleurs en vouloir aux clubs d'être naturellement attirés par davantage de financement en vue de former leurs jeunes et de renforcer leurs infrastructures.

Cependant, il me semble que nous disposons de moyens pour empêcher ce désastre, à savoir la force et l'information. En termes de force, comme vous le souligniez vous-même en juillet dernier, les communes sont majoritairement propriétaires des terrains mis à disposition des clubs de football et peuvent par-là même mettre tout leur poids dans cette négociation et ce, bien qu'elles n'y aient pas été invitées.

En termes d'information, cette volonté flamande de communautariser le football belge n'est pas neuve. C'est ainsi qu'en 2002-2003, lorsque M. Didier Gosuin occupait votre poste, il avait pu mettre fin à un tel projet à force de discussions et de mobilisations.

Vous parliez en juillet dernier d'une table ronde qui devait réunir l'ensemble des clubs sportifs. Qu'en est-il advenu? Echevine des Sports à Ixelles, je suis évidemment très préoccupée par l'avenir des clubs. Malgré une lecture régulière de la presse, je vous avoue être incapable de vous citer une personnalité sportive s'étant élevée publiquement contre ce plan.

Avez-vous contacté les communes? Qu'en est-il des dirigeants des différents clubs sportifs? Sont-ils bien informés des avantages mais surtout des inconvénients d'un tel plan? Un choix linguistique les obligerait par exemple à gérer l'ensemble de leur communication dans cette langue avec l'effet que vous imaginez sur les supporters et les joueurs.

Pour conclure, je pense qu'il reste de l'espoir que ce plan n'aboutisse pas au 1^{er} décembre. Pour cela, il est cependant plus que nécessaire que la Région joue dès à présent son rôle d'information, d'unification et de mobilisation, sans quoi j'ai bien peur qu'il ne soit effectivement trop tard. N'est-il pas de la responsabilité de la Région d'inciter les communes bruxelloises et les clubs à réagir à ce qui sera certainement une défaite du sport?

ORDRE DES TRAVAUX

SUSPENSION DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

M. le Président.- Compte tenu de la modification de l'ordre du jour qui vient d'être opéré, je suspends la séance durant cinq minutes pour permettre aux parlementaires désireux de se joindre à l'interpellation de nous rejoindre.

La séance plénière est suspendue à 9h44.

La séance plénière est reprise à 9h49.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

INTERPELLATIONS (SUITE)

M. le Président.- La parole est à M. Bertin Mampaka Mankamba.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).- Ces dernières années, le gouvernement bruxellois a pris des mesures positives pour aider les communes et les clubs bruxellois à favoriser la pratique du football dans les meilleures conditions. Les subsides aux communes, destinés aux infrastructures sportives pour les jeunes et à leur formation, en sont un exemple.

Le plan pluriannuel finançant 60% des travaux d'aménagement ou de rénovation des infrastructures communales a déjà permis l'installation effective de 25 nouveaux terrains synthétiques de la dernière génération. Ce dispositif permet une utilisation intensive et optimale des terrains ainsi aménagés et permet également aux clubs d'accueillir un plus grand nombre de jeunes.

Je félicite tant le gouvernement pour ces initiatives positives et concrètes que les administrations de la Région et de la Commission communautaire française pour leur travail aux côtés des communes et des clubs. Ce travail leur a en effet permis de concrétiser leurs projets.

Les efforts consentis pour les infrastructures et les aides à la formation des jeunes sont bénéfiques pour la pratique sportive dans notre Région en général et pour le football en particulier. De nouvelles menaces sont malheureusement apparues avec la tentative de débauchage des clubs de football par le ministre flamand en charge des Sports qui est obnubilé par l'idée de créer des sous-nationalités à Bruxelles.

Si l'adaptation des structures administratives de la fédération de football aux autres fédérations sportives et à nos institutions peut se comprendre au Nord ou au Sud du pays, une scission serait très nuisible en Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Nos clubs sont en effet riches de leur diversité linguistique et culturelle. Ils sont l'un des rares espaces de rencontres et d'échanges pour les jeunes issus des nombreuses communautés présentes dans notre Région.

L'école dispense un enseignement distinct pour les jeunes néerlandophones et francophones mais dans les vestiaires et sur un terrain de football, ils peuvent encore partager des objectifs communs. Il serait dommageable de forcer ces équipes et ces clubs à devoir choisir une nationalité linguistique.

Par ailleurs, après une scission linguistique et administrative, le risque est grand de voir les autorités subsidiaires flamandes pousser l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA) à scinder des compétitions selon l'appartenance linguistique des clubs. Cela entraînerait à coup sûr une baisse du niveau des compétitions.

Pressée par le ministre flamand des Sports, l'URBSFA est tentée par cette idée mais reste toutefois partagée. Elle a décidé de mener une étude rapide sur l'opportunité et la viabilité de cette scission. J'entends avec satisfaction que le gouvernement bruxellois lui a écrit pour manifester son opposition au projet de scission. Il est important d'anticiper une scission qui n'est pas encore certaine mais qui est clairement possible.

Une réaction appropriée des autorités bruxelloises doit dès à présent être préparée. A cet effet, M. le ministre peut-il répondre aux questions suivantes. L'URBSFA a-t-elle déjà répondu au courrier que vous avez écrit au nom de la Région? Si oui, quelle est la teneur de sa réponse. La Région de Bruxelles-Capitale ainsi que la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont-elles demandé à être consultées durant la réalisation de l'étude menée par l'URBSFA? Vont-elles l'être?

Le ministre a suggéré aux clubs bruxellois, en cas de scission, de ne pas choisir d'appartenance linguistique et de ne pas s'inscrire dans l'une des futures associations, néerlandophone ou francophone de football. A-t-on pris contact avec l'URBSFA pour examiner quelles seraient les conséquences administratives, voire sportives, pour les clubs qui ne seraient pas membres de ces associations néerlandophone ou francophone? Si l'on peut compter sur la Région pour continuer à aider ces clubs bruxellois, ne faut-il pas craindre des sanctions administratives, voire sportives, d'une fédération qui serait scindée?

Ces dernières années, la Région a déjà montré qu'elle pouvait innover et trouver des formules d'aide aux clubs pour les infrastructures et pour la formation des jeunes en tenant compte de notre architecture institutionnelle. Nous l'avons encore constaté lors d'un colloque organisé par mon groupe dans les bâtiments de ce Parlement. Avez-vous déjà étudié de nouvelles formules d'aide financière aux clubs qui permettraient, en cas de scission, de soutenir et d'encourager non seulement la formation mais aussi l'encadrement et les frais généraux des clubs amateurs?

Si l'actuel cadre juridique et institutionnel rend l'exercice difficile, l'avez-vous néanmoins étudié ou comptez-vous soulever cette question lors des négociations institutionnelles en cours? Le ministre a-t-il évalué avec les autorités de la Communauté française l'impact qu'aurait sur les autres sports une subsidiarité des clubs de football avec une enveloppe budgétaire inchangée? Cette situation créera-t-elle de nouveaux besoins ou débouchera-

t-elle sur une nouvelle répartition des moyens et sur la définition de nouvelles priorités?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Dès le début de cette saga, vous avez dit aux clubs de ne pas choisir. En d'autres termes, vous leur avez annoncé que nous trouverions une solution bruxelloise. La semaine dernière, j'ai interrogé le ministre-président et c'est M. Vanhengel, Bruxellois néerlandophone, qui a confirmé au nom du gouvernement l'existence d'une concertation entre toutes les autorités bruxelloises.

J'espère que la grande majorité des Bruxellois comprennent que dans la capitale de l'Europe, défendre la scission du football amateur est une attitude totalement insensée et rétrograde. La Région de Bruxelles-Capitale a lancé un Plan de Développement International et doit défendre son image. Tous les Bruxellois doivent y coopérer, c'est-à-dire les francophones, les néerlandophones et les diverses communautés culturelles qui y vivent.

Une large part du budget de la Commission communautaire française est consacrée à la cohésion sociale. Tous les acteurs de terrain le savent - et les jeunes qui jouent dans les clubs le vivent tous les jours - le football est un lieu de cohésion sociale où l'on expérimente la devise de l'Europe, à savoir unir dans la diversité.

Viser d'autres objectifs constituerait une régression inconcevable dans la capitale de l'Europe puisque l'Europe est un projet qui comprend un volet d'aménagement urbain mais aussi un volet de construction d'une nouvelle citoyenneté européenne.

Une fois encore, je me réjouis des positions adoptées par l'ensemble du gouvernement et que le ministre Guy Vanhengel a rappelées la semaine dernière.

Concernant les questions plus précises, il faudrait que vous affiniez les réponses concernant les infrastructures. En effet, on voit bien que la Région, en concertation avec la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, peut jouer un rôle encore plus important sur ce plan. En matière de soutien aux clubs, nous devrions imaginer des voies encore plus coordonnées entre les différentes composantes de notre Région et plus spécifiquement à un niveau intrafrancophone puisque le ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française siège désormais au Gouvernement de la Communauté française.

Peut-être pourrions-nous aboutir à de meilleurs concertations et accords à ce niveau et fournir des informations renforcées aux communes afin que les budgets disponibles soient sollicités sans retards?

En vous remerciant de votre réponse, je félicite encore les Gouvernements de la Région et de la Commission communautaire française pour les positions communes qu'ils ont adoptées dès le départ.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Je tiens tout d'abord à remercier les parlementaires pour cette interpellation qui permet à la Commission communautaire française de faire le point concernant le projet de scission du football amateur en Belgique. Pour nous, cette question est primordiale parce que

nous savons tous que le football occupe pratiquement 50% de l'activité sportive dans notre pays et notre Région.

La semaine dernière déjà, Mme Dufourny et M. Galand avaient interpellé mon collègue Charles Picqué qui avait répondu par la voix de mon collègue Guy Vanhengel. Dès l'annonce du projet de scission, la plupart des membres du Gouvernement et l'ensemble des membres du Collège se sont positionnés contre l'idée avancée par la Flandre et soumise à l'Union belge de football. Depuis lors, très rapidement, de nombreux contacts ont été pris tant avec la Communauté française qu'avec les clubs bruxellois de football afin d'étudier ensemble la possibilité d'une réaction globale, cohérente et efficace.

Dans ce contexte, le ministre-président du gouvernement bruxellois a rencontré en notre nom les dirigeants de l'Union belge de football. Il leur a fait part de nos craintes quant à une scission qui pourrait contraindre les clubs bruxellois à se choisir une identité linguistique et donc communautaire. La réunion s'est tenue au cabinet du ministre-président le 6 octobre dernier.

Le ministre-président a reçu une série d'éclaircissements de la part du président de l'Union belge, M. De Keersmaecker. J'y reviendrai tout à l'heure. Le 9 octobre dernier, à mon initiative, avec mes collègues Charles Picqué et Guy Vanhengel, nous avons rencontré l'ensemble des clubs bruxellois ainsi que les dirigeants de l'Entente bruxelloise de football et le comité provincial du football du Brabant.

Il est clairement ressorti de cette rencontre que les clubs bruxellois tant francophones que néerlandophones ne désiraient pas être forcés à établir un choix linguistique en termes sportifs. A la sortie de cette réunion, cette position a directement été communiquée aux presses flamande et francophone. L'annonce de cette réunion au comité exécutif avait d'ailleurs, dans la même journée, déjà commencé à calmer les débats en son sein.

Le 16 octobre dernier, mes collègues et moi-même avons décidé d'interpeller une nouvelle fois et de manière officielle l'Union belge. Voici quelques éléments du courrier que nous avons envoyé au président.

"Comme le ministre-président a pu vous le signaler, la réforme telle qu'envisagée actuellement est problématique pour les clubs bruxellois qui devront choisir de s'affilier auprès de provinces du Brabant wallon ou du Brabant flamand et ainsi opter pour l'une ou l'autre Communauté. Vous comprendrez que nous ne pouvons souscrire à un tel système qui contredit indirectement le caractère bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale. La présente a dès lors pour objet de vous demander officiellement qu'aucune démarche ne soit entreprise avant qu'une réflexion complète sur les conséquences de la scission pour les clubs bruxellois n'ait été menée.

Si la réforme est inéluctable, il nous agréerait que la piste du rattachement des clubs bruxellois à la seule Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA) soit examinée et que des garanties soient fournies quant à la possibilité pour les clubs bruxellois de participer à toutes les compétitions auxquelles ils prennent part aujourd'hui.

Nos cabinets respectifs se tiennent bien entendu à votre disposition pour conférer de ce dossier."

Je pense que notre position ne peut être mieux exprimée que par les lignes que je viens de vous lire et pour lesquelles - pour répondre à la question de M. Mampaka Mankamba - nous attendons dans les plus brefs délais une réponse de l'Union belge.

Parallèlement, nous restons en contact avec la Communauté française, en contact permanent avec l'Entente de football bruxelloise, le comité provincial du Brabant et certains membres du comité exécutif de l'Union belge.

Ces contacts réguliers et le positionnement clair mentionné dans le courrier précité portent déjà quelques fruits. La situation actuelle n'est plus identique à celle du mois de juillet dernier. Les clubs se sont mobilisés, positionnés et continuent à le faire. Du côté de l'Union belge, une prise de conscience s'opère.

Comme vous le mentionnez dans votre question, il est effectivement important d'informer les clubs de la situation actuelle et des enjeux budgétaires, communautaires et politiques de la scission demandée par l'Union belge sous la pression du ministre flamand des Sports, Bert Anciaux. En voici quelques exemples.

D'un point de vue budgétaire, il est facilement démontrable que les chiffres avancés par Bert Anciaux ne sont que de la poudre aux yeux pour les clubs amateurs. C'est la raison pour laquelle j'avais indiqué au mois de juillet dernier que le plan Anciaux pour venir en aide aux clubs bruxellois était un plan virtuel.

De quoi s'agit-il en fait? On parle d'une somme de 50.000.000 €. En réalité, ces 50.000.000 € sont destinés à la création de stades à Bruges, à Gand ou à Genk et non aux clubs eux-mêmes. La somme de 2.500.000 € est également mentionnée. Elle est destinée, selon M. Anciaux, à l'association de l'aile flamande de l'Union belge.

J'en viens maintenant à ce qui pourrait être destiné aux clubs bruxellois. Je remercie M. Mampaka Mankamba pour ses déclarations concernant les infrastructures et la formation des jeunes. Nous avons réalisé un plan au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Bert Anciaux a aussi annoncé un plan pour les clubs bruxellois en 2008, quelques mois avant la fin de la législature.

Il parle d'une aide de 1.300.000 € pour la pose de terrains synthétiques. Je me demande objectivement comment il peut le faire quand on sait qu'il n'a pas la compétence pour la rénovation des infrastructures sportives à Bruxelles. C'est pour cette raison que j'ai parlé d'aide virtuelle.

Deuxièmement, il parle d'un montant de 1.580.000 € pour la formation des jeunes à Bruxelles. A titre de comparaison, nous avons investi cette année, simplement pour le football, 3.750.000 € pour la formation des jeunes. Cet argent est directement donné aux clubs pour leur permettre d'engager des entraîneurs, d'acheter du matériel et de l'équipement de qualité. Comme vous le voyez - et les clubs bruxellois l'ont bien compris - il ne sert à rien de courir vers une future affiliation à la nouvelle asbl flamande.

D'un point de vue communautaire, les clubs bruxellois sont très clairs à ce sujet, ils ne souhaitent pas se décliner communautairement. Dans notre Région, il n'existe aucun club qui puisse se targuer d'avoir une population entièrement francophone ou flamande. C'est bien cela qui fait notre richesse, en plus de la multitude d'autres cultures qui s'y côtoient. Nos clubs sont bilingues, multiculturels et nous y tenons.

Madame la Députée, comme vous le voyez, nous avons fait de ce dossier une priorité. Mon cabinet et les cabinets des ministres Picqué et Vanhengel sont à cet effet quotidiennement en contact pour travailler sur le sujet. Je peux d'ailleurs vous informer que très prochainement, une autre rencontre aura lieu avec les dirigeants de l'Union belge. Même si nous attendons une réponse

officielle, nous avons décidé de demander une nouvelle rencontre afin d'expliquer encore la position de la Région.

Madame Dufourny, je me réjouis de la mobilisation des bourgmestres et des échevins des Sports de toutes les communes. Ce combat doit être mené par l'ensemble des acteurs du sport bruxellois. Comme je l'avais dit au mois de juillet, tous ceux qui exercent une fonction directe ou indirecte dans le sport doivent se joindre à ce combat pour éviter une scission.

S'agissant du positionnement de l'Union belge, je tiens à vous rassurer. En réponse au chantage du ministre Bert Anciaux, l'Union belge a pris des décisions de principe non officielles en juillet et au début de ce mois. Sur le principe, elle s'est engagée à étudier la possibilité d'avoir deux asbl distinctes. Elle a aussi décidé de commander une étude pour connaître les impacts économiques, culturels et sportifs de cette décision. Enfin, elle s'est engagée à organiser une réunion le 1^{er} décembre, date à laquelle elle prendra une décision officielle.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Dufourny.

Mme Dominique Dufourny (MR).- Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos précisions et de votre réponse très complète. Elle me rassure quelque peu. J'ai contacté le dirigeant de l'Entente des clubs de football amateur qui m'a confirmé cette mobilisation.

A mon sens, les communes devraient aussi vous aider. Ixelles a pris l'initiative de voter une motion contre cette scission, qui l'a été à l'unanimité. Je remercie ma collègue Julie de Groote d'avoir participé à son élaboration. Il importe que toutes les communes agissent de telle manière qu'il soit bien compris que la Région, les communes et les clubs bruxellois se mobilisent tous contre cette scission. Dans cette perspective, nous pouvons espérer un résultat positif.

M. le Président.- La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Monsieur le Ministre, comme je vous l'ai dit, vous recevez l'appui sans faille des écologistes bruxellois et fédéraux tant francophones que néerlandophones. Il reste peut-être à voir comment des activités sportives pourraient être subventionnées tant par la Commission communautaire française que par la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Il faudrait aussi réfléchir à la relation entre le bicommunautaire et la Région puisqu'il est question d'une fusion des deux de sorte que des compétences communautaires seraient rapatriées dans un ensemble plus cohérent.

Enfin, Monsieur le Ministre, étant donné qu'il s'agit de votre famille politique, il conviendrait de contacter la présidence du parti socialiste néerlandophone puisque M. Anciaux est ministre sous cette étiquette.

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Pour répondre à Mme Dufourny, je trouve excellent que des motions soient votées contre la scission du football. J'encourage les autres communes à imiter Ixelles.

S'agissant de la formation des jeunes et du subventionnement du fonctionnement des clubs, je rappelle que nous avons développé une aide. La Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française apportent leur soutien propre mais la Région a également pris des initiatives pour aider

les clubs bruxellois. C'est bien pour cette raison-là que les clubs ont compris qu'il serait erroné de choisir une Communauté.

Ils ont en effet constaté l'effort fourni par la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et surtout la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai cité un chiffre énorme? Pratiquement 4.000.000 € ont été alloués au fonctionnement des clubs de football en Région de Bruxelles-Capitale. Cela ne passe évidemment pas inaperçu dans les clubs.

M. le Président.- L'incident est clos.

LES MOYENS ALLOUÉS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES BRUXELLOISES

DE MME CAROLINE PERSOONS

ET INTERPELLATION JOINTE

L'OPPORTUNITÉ DE DIVERSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

DE MME DANIELLE CARON

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Des projets importants d'infrastructures sportives sont imaginés actuellement en Région de Bruxelles-Capitale avec entre autres un stade de football imposant prévu dans le plan de développement international (PDI) de Bruxelles. Vous l'avez rappelé, un plan pour les infrastructures sportives est aussi mis en oeuvre par la Commission communautaire française et des demandes apparaissent un peu partout. Je tenais donc à faire le point sur ce qui se dessine mais aussi sur les moyens existants en sachant que la Communauté française nourrit également d'importants projets. J'aimerais dans ce cadre vous interroger sur le lien entre nos deux institutions.

Etudions d'abord le projet relatif au stade Fallon. Des discussions ont été entamées à propos du développement des infrastructures sportives du stade Fallon. A l'initiative de ce projet, on retrouve Jacques Borlée dont les enfants sont les nouveaux porte-drapeaux de l'athlétisme belge. Ainsi que le précisait la presse, ce projet consiste en la construction d'une nouvelle tribune sous laquelle on réaliserait une piste indoor de 100 mètres avec 6 couloirs, une salle de power-training de 500 m² et un centre médical. Ces installations constitueraient pour nos athlètes de haut niveau - et ce, quel que soit leur sport - un outil enfin adapté à leurs besoins.

Le coût de cette réalisation étant estimé à 6 millions d'€, ce n'est que par la mobilisation de nombreux acteurs tels que la commune de Woluwe-Saint-Lambert, la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale que ce projet pourra voir le jour dans un délai raisonnable. A cet égard, on a pu lire dans la presse que vous vous étiez engagé à soutenir cette initiative et que vous en feriez un projet prioritaire pour le budget 2009 en matière d'investissements dans les infrastructures. Ce soutien me semble effectivement important. Sans dévoiler le budget sur lequel nous reviendrons prochainement, j'aimerais vous interroger sur ce soutien.

De son côté, la Communauté française consacrera également un budget au développement de centres sportifs de haut niveau. A l'heure actuelle, quatre centres sont visés par son projet dont l'un se trouve à Bruxelles. Ne serait-il pas important que vous

entamiez des démarches auprès de votre collègue de la Communauté française, M. Daerden, afin de donner au projet du stade Fallon le statut de centre sportif de haut niveau? Le stade Fallon ne semble en effet pas être le choix actuel du ministre. C'est du moins ce qui ressort de la réponse qu'il a fournie voici deux semaines en commission au Parlement de la Communauté française.

Quel est donc ce centre sportif de haut niveau qu'ont choisi le Gouvernement de la Communauté française et le ministre Daerden? Il y aurait un deuxième centre sportif de haut niveau à Bruxelles? Les choix sont-ils établis en partenariat avec vous et avec le Gouvernement de la Commission communautaire française? Ce premier centre sportif de haut niveau de la Communauté concerne-t-il davantage le hockey?

Si l'on veut améliorer les infrastructures sportives bruxelloises, c'est aussi en veillant à ce que les subsides en provenance de la Communauté française soient mieux répartis entre les différentes provinces de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement.

En effet, j'ai posé une question écrite à la Communauté française pour connaître la répartition des moyens alloués aux centres locaux et centres sportifs locaux intégrés, qui est fixée par un décret de 2003 modifié en 2006. Sur la base de ce décret, on constate que notre Région a perçu, pour les années 2006 et 2007, 30.781,37 € et 31.441,75 € sur un total de 2.071.122,57 €. Cela représente moins de 2% des montants alloués!

J'ai donc réinterrogé M. Daerden en lui montrant qu'il y avait là un problème de répartition. Il l'a effectivement constaté mais m'a répondu qu'aucune commune n'avait introduit de dossier. Je lui ai fait alors remarquer que la Communauté française devait susciter le dépôt de dossiers et il m'a rétorqué qu'il venait de recevoir la demande de deux communes qui finalisent leurs dossiers.

Il est dommage de constater qu'il existe des moyens que nos communes et centres sportifs n'actionnent pas. C'est ce qui me fait dire que la Commission communautaire française devrait sans doute être le relais des communes et du monde associatif bruxellois en direction de la Communauté française.

Je vous rappelle que nous avons déposé une résolution portant sur les crèches afin de réaliser une analyse à transmettre à la Communauté française. Il me semble intéressant d'adopter une démarche semblable en matière sportive car nos communes et responsables semblent mal connaître ce qui existe à un autre niveau de pouvoir.

Quelle est la position de la Commission communautaire française par rapport au projet du stade Fallon? Quel montant approximatif y sera-t-il consacré dans le chef de la Commission communautaire française? Quels sont les autres acteurs qui devraient intervenir? En ce qui concerne les subsides en provenance de la Communauté française, quelles sont les démarches que vous avez entreprises auprès de M. Daerden et de nos communes afin de recueillir un maximum d'informations?

J'ai rappelé à M. Daerden qu'en matière culturelle, la clé Dehousse-Persoons permet de répartir à concurrence de 75%-25% les subsides culturels entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Ne devrait-on pas disposer d'une clé - que j'ai baptisée Daerden-Kir - afin que des moyens suffisants et justes soient attribués au sport bruxellois?

M. le Président.- La parole est à Mme Danielle Caron pour son interpellation jointe.

Mme Danielle Caron (cdH).- Je voulais intervenir dans le même sens que Mme Caroline Persoons concernant la diversité des offres sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Depuis ce matin, nous n'avons parlé pratiquement que de football. Vous avez dit que 50% des moyens lui sont alloués. Je n'ai rien contre ce sport.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- J'ai dit que 50% de l'activité sportive était consacrée au football. Cela signifie que 50% des personnes pratiquant un sport s'adonnent au football.

Mme Danielle Caron (cdH).- Je rectifie donc mon propos en disant que 50% des personnes fréquentant un club sportif font du football. C'est important et Dieu sait si deux clubs bien connus à Saint-Gilles et Woluwe espèrent pouvoir monter en division 2. Nous sommes plusieurs à nous demander si cela pourra encore se faire à court terme!

Toujours est-il que vous avez déclaré que le budget que vous avez alloué en 2008 avait triplé par rapport à celui du gouvernement précédent. C'est évidemment un bon exemple d'encouragement du sport en Région de Bruxelles-Capitale. En outre, vous avez relevé le fait que ce budget était caractérisé par beaucoup de flexibilité. J'espère cependant que ce plan annuel d'investissement pour développer les infrastructures sportives ne concerne pas uniquement le football mais qu'il sera élargi à d'autres disciplines, espaces et infrastructures en Région de Bruxelles-Capitale.

Les communes jouent un rôle essentiel dans ce domaine mais puisque la Commission communautaire française doit également émettre un avis d'opportunité sur les demandes introduites, ne pourrions-nous pas favoriser d'autres disciplines? La diversité des activités ne peut en effet qu'attirer davantage de jeunes vers le sport.

Le secteur peut également émettre un avis sur les aspects sportifs des dossiers introduits. Pour 2007, la part des subsides alloués aux infrastructures liées au football soulève la question de la diversité sportive. Est-il opportun de soutenir, en Région de Bruxelles-Capitale, un sport plus que les autres? Le soutien dont il bénéficie et sa popularité sont-ils liés? Un sport populaire bien ancré socialement requiert parfois moins de moyens que d'autres disciplines.

D'autres sports comme l'aviron réalisent des performances. Lors de la journée "Port en Fête", j'ai rencontré les représentants du Sport nautique universitaire de Bruxelles, troisième club francophone d'aviron. Ils m'ont dit être soumis à de lourdes contraintes dans le port même, par exemple pour pouvoir disposer d'un couloir le week-end.

Ces disciplines ne pourraient-elles pas être mieux défendues en Région de Bruxelles-Capitale? Comment envisagez-vous de corriger cette situation et de requérir auprès des pouvoirs subordonnés une diversification dans le choix et la destination des investissements sportifs?

Certaines disciplines moins médiatisées comme l'aviron ont leur place en Région de Bruxelles-Capitale. Elles participent même à la promotion de l'image de Bruxelles en Belgique et à l'étranger. Comment envisagez-vous de les affranchir des contrariétés liées à leur développement, et généralement dues à un matériel de mauvaise qualité ou obsolète?

Le message que ce club délivre dans notre Région est que l'on peut allier sport, nature, écologie et tourisme. L'impact de ses activités sur le développement touristique est important car elles permettent d'évoluer en pleine nature, tout en promouvant l'image du port de Bruxelles et de sa Région.

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- En tant que ministre en charge du Sport, les infrastructures sportives sont à mes yeux extrêmement importantes. Elles permettent d'offrir l'accès au sport au plus grand nombre. C'est donc là qu'il faut d'abord investir des moyens. Nous en avons fait une priorité et je remercie Mme Caron de l'avoir souligné. Jusqu'en 2003, nous investissions environ 2.500.000 € par an dans la création et la rénovation d'infrastructures. Depuis 2004, ce montant est passé à 6.800.000 € annuels et nous les dépensons.

Je vais tenter un petit rappel historique pour vous montrer qu'avec les communes, nous réalisons un travail remarquable au service des sportifs.

En 2005, j'ai lancé avec les dix-neuf communes bruxelloises le plan pluriannuel de financement régional. Pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale le gouvernement a adopté un plan qui permet de programmer pour les infrastructures sportives des travaux sur plusieurs années - ici, cela peut aller jusqu'à cinq ans. Ce plan a donc l'immense avantage de permettre aux communes une meilleure planification dans l'élaboration de leurs dossiers concernant leurs infrastructures sportives.

Le plan a été élaboré en étroite collaboration avec les communes sur la base de leurs demandes et de leurs priorités. Celles-ci sont révisables annuellement. En effet, l'une des grandes spécificités de ce système réside dans sa flexibilité. Une fois par an, le plan peut être amendé par les communes. Chaque année, les échevins en charge du Sport et les responsables des services compétents au sein des administrations communales rencontrent les membres de mon cabinet en charge de ces dossiers ainsi que les représentants de l'administration de la Commission communautaire française qui suivent ces projets.

C'est l'occasion d'écouter les demandes émanant des communes et de les informer sur les procédures régionales à suivre pour finaliser leurs dossiers. Cette méthodologie que j'ai souhaité mettre en place contribue assurément à une planification des travaux qui soit meilleure, efficace et rationnelle.

Le cadre de travail actuel permet non seulement une certaine planification mais aussi de réagir très pragmatiquement pour faire face aux impératifs et aux urgences qui peuvent s'imposer aux communes. Cette flexibilité et cette rationalité caractérisent notre approche.

En 2004, 2005, 2006 et 2007, ce ne sont pas moins de 101 projets de construction, de rénovation et d'infrastructure qui ont pu être mis en route sur l'ensemble de notre Région. Les infrastructures soutenues par la Région via la Commission communautaire française sont tant destinées au sport d'élite qu'au sport pour tous. Les subventions vont à des installations comme le complexe Barca de l'Union saint-gilloise situé sur la route de Lennik qu'à la construction de salles polyvalentes dans les quartiers fragilisés de notre Région.

Les infrastructures réalisées ou programmées sont, au contraire de ce qu'on pourrait croire, très variées. Cela va de la création de halls de sport polyvalents à des investissements pour le roller-skate, le hockey, le football, le tennis, la natation, l'athlétisme, la pétanque, l'escalade, le minigolf ou encore le tir à l'arc. De plus, on compte également de nombreux projets concernant des tribunes, des vestiaires, des buvettes ou encore des bureaux et ce, pour tous les sports.

Dans ce plan, nous avons fait la part belle aux terrains synthétiques. Ceux-ci ne sont pas uniquement destinés au football mais aussi au hockey par exemple, qui est l'une des rares

disciplines de notre pays qui a été représentée collectivement aux Jeux Olympiques. Le football et le hockey sont les deux seules fédérations qui sont nationales. Ce n'est peut-être pas un hasard si ces deux équipes se sont retrouvées aux JO.

Ces terrains synthétiques sont destinés au football, au hockey et au rugby. J'y attache une importance toute particulière. Grâce à eux, le jeu est amélioré, le terrain est toujours souple, il n'y a jamais de match annulé ou remis, les enfants ne ramènent pas de boue à la maison, etc. Cependant, il y a aussi un autre aspect qui me tient très à cœur, à savoir l'optimalisation de l'infrastructure. Avec les terrains en herbe, on ne pouvait pratiquer un sport ou jouer sur ces terrains que huit mois sur douze. Avec les terrains synthétiques, c'est douze mois sur douze.

Nos enfants ont l'occasion d'aller dans les complexes sportifs pendant les grandes vacances et les congés parce qu'il n'y a pas de saturation dans l'occupation de ces terrains qui ont une durée de vie de douze à quinze ans. En choisissant les terrains synthétiques, on améliore le niveau de jeu de ces disciplines sportives mais on permet aussi la réalisation de projets en partenariat avec les écoles et les associations pour occuper les jeunes positivement.

Je voudrais également parler de mon soutien aux sports nautiques. Nous avons essayé de soutenir ces disciplines sportives au travers de nombreux dossiers. Je pense notamment à un projet d'achat de remorques mais aussi au soutien à l'Entente aviron, à des subventions destinées à des supports bateaux. Nous avons pu dégager au total une somme de 52.000 € en faveur du sport nautique.

Enfin, très régulièrement, les membres de mon cabinet et de l'administration envoient des avis aux clubs et aux communes quant aux opportunités en termes de construction et de rénovation d'infrastructures communales ou privées dans un souci de diversité. Je partage cet objectif. Il n'y a pas que le football qui occupe certes une place essentielle mais il n'empêche que toutes les disciplines doivent être soutenues par la Région. Il est certain qu'un triplement des moyens permet d'atteindre un tel but.

J'en viens maintenant à la question de l'avenir du stade Fallon. En effet, Madame Persoons, un projet concerne cet endroit. J'ai eu le plaisir de rencontrer Jacques Borlée dès la fin du mois de novembre 2007. J'ai été bien inspiré de le faire puisque nous connaissons la suite de l'histoire de la famille Borlée. J'ai été très impressionné par lui non seulement parce qu'il est le père de ces athlètes que nous connaissons mais aussi pour sa connaissance de cette discipline ainsi que son approche scientifique.

En effet, derrière la réussite de ces jeunes athlètes, il y a un père extraordinaire. J'avais compris à ce moment-là qu'il était essentiel de travailler avec Jacques Borlée et sa famille. Notre Région a besoin de sportifs de haut niveau pour susciter l'envie de pratiquer un sport, qu'il s'agisse de football, de hockey, d'athlétisme, etc. Les pouvoirs publics ont pour responsabilité de les soutenir moins pour eux-mêmes que pour leur valeur exemplaire aux yeux des jeunes.

C'est pourquoi le soutien au projet des Borlée constitue une priorité. Nous l'avons prouvé dès 2008 au travers du projet plus global intitulé "Brussels Athletics". Nous avons la chance d'héberger une véritable élite de l'athlétisme mondial.

Le projet "Brussels Athletics" a reçu le soutien sans réserve de l'ensemble du gouvernement bruxellois. Il s'agit d'un projet très ambitieux tant par ses objectifs que par son aspect événementiel et par son ouverture aux jeunes, notamment pour leur formation. MM. Charles Picqué, Guy Vanhengel, Benoît Cerexhe et moi-même avons officialisé notre désir de soutenir ce projet. Nous

souhaitons apporter une aide à l'emploi avec des postes ACS ainsi qu'une subvention pour le fonctionnement de la structure. Notre attention se porte également sur l'infrastructure.

Au mois de mai dernier, j'ai lancé un appel à l'ensemble des communes bruxelloises pour la réalisation d'un projet de piste d'athlétisme couverte. Le stade Fallon est effectivement un sérieux candidat. Récemment encore, des journalistes m'ont interrogé sur mes intentions. J'ai réaffirmé une fois de plus que ce projet était à mes yeux prioritaire mais j'attends toujours une demande officielle émanant de la commune.

A ce jour, je n'en ai pas parlé officiellement à l'extérieur parce que je veux donner à ce projet toutes les chances de se concrétiser. A mon avis, il faudra toutefois que la commune de Woluwe-Saint-Lambert prenne position. Elle peut se déclarer favorable à ce projet, décider de soutenir plutôt le football ou encore envisager les deux mais j'attends de toute façon de sa part une position claire sous la forme d'un courrier ou d'une demande officielle. Dès ce moment, je pourrai agir à mon niveau.

Si un problème se pose à Woluwe-Saint-Lambert, il ne doit pas empêcher les autres communes de s'adresser à moi. Si une autre commune développe un projet susceptible d'accueillir ce genre d'infrastructure, je l'étudierai volontiers. Nous n'avons aucune réticence face aux communes.

J'ajouterai quelques précisions sur le projet lui-même. M. Borlée est actuellement entouré de promoteurs privés qui souhaitent également s'investir dans la réalisation de cette infrastructure. Selon toute vraisemblance, celle-ci ne sera pas uniquement dédiée à l'athlétisme. En effet, il s'agit également de rentabiliser l'investissement. Je parle ici au conditionnel mais l'on pourrait envisager au niveau régional un partenariat public-privé avec la coordination administrative de la Commission communautaire française. Il faut envisager un schéma équilibré avec évidemment la participation de la commune et du privé.

J'en arrive aux propos de Mme Persoons concernant la Communauté française. J'ai des contacts réguliers avec son ministre en charge du Sport, Michel Daerden, et nous avons effectivement abordé le projet de Centre de haut niveau à Bruxelles. Pour l'instant, il est prévu que ce centre voie le jour dans les installations du Centre sportif de la forêt de Soignes pour le hockey. Nous étudions en outre l'intérêt d'une collaboration avec la Communauté française pour le projet "Brussels Athletics."

Les interventions de la Communauté française pour des centres sportifs locaux ou pour des centres sportifs locaux intégrés ne sont pas oubliées. Depuis plusieurs mois, nous demandons à l'inspecteur de l'ADEPS compétent pour Bruxelles d'informer régulièrement les communes sur l'utilité d'introduire une demande dans ce cadre auprès des services du ministre en charge du Sport de la Communauté française.

Le ministre en charge du Sport de la Communauté française s'est engagé à me fournir un récapitulatif des aides accordées par la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale et ce, afin que nous puissions collaborer une nouvelle fois dans l'intérêt de tous.

Nous faisons tout ce que nous pouvons à notre échelle pour travailler dans les meilleures conditions avec la Communauté française et toutes les instances sportives. Le Gouvernement bruxellois avec la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont fait du sport une priorité. On a évoqué les montants qui ont triplé en ce qui concerne les infrastructures et nous avons rappelé tout à l'heure ce que nous avons fait quant à la formation des jeunes. C'est du

Gouvernement régional que devait venir l'impulsion mais nous comptons évidemment sur la Communauté française pour avoir des aides complémentaires qui peuvent contribuer au succès de toutes ces branches sportives.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je remercie le ministre pour la précision de ses réponses concernant les différents points.

Je crois comme vous que ce n'est certainement pas la Commission communautaire française qui pourra prendre en charge seule les grands projets. Il faut avoir avec soi la Communauté française et d'autres partenaires pour ce faire. Peut-être devrait-on se diriger vers la voie d'un partenariat public-privé. On voit de tels partenariats se mettre en place dans le secteur scolaire, pourquoi ne pas faire de même dans le domaine sportif?

Ce qui m'importe, c'est que tant les communes que les clubs sportifs privés soient bien informés de ce qui existe et que des partenariats se fassent avec les institutions et entités francophones. Si le choix s'est porté prioritairement sur le sport de haut niveau par rapport au hockey, c'est tant mieux mais j'espère que cette piste d'athlétisme sera défendue plus tard. Même s'il n'y a pas de demande officielle de Woluwe-Saint-Lambert, j'ai lu dans la presse qu'elle serait également très preneuse.

M. le Président.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- CQFD. C'est en effet ce qu'il fallait démontrer pour la diversité sportive à propos de laquelle vous vous êtes exprimé. Vous avez résumé le cas de l'aviron en une phrase et vous avez beaucoup parlé de football. Je vous félicite pour les moyens que vous avez mis à disposition pour ce sport. Les 37 terrains de gazon artificiel et les 101 projets sont de bonnes choses. Je vous félicite également d'avoir donné des moyens - 52.000 € - pour l'aviron. D'une manière ou d'une autre, j'espère que vous pourrez encore parler d'autres sports encore à l'avenir même s'il ne reste que quelques mois.

Une petite chose me chagrine cependant même si cela n'est sans doute qu'un détail parmi tant d'autres. Quand vous dites financer également des buvettes, je reste quelque peu sceptique. N'aurait-on pas intérêt à promouvoir encore davantage la mobilité des jeunes pour accéder au sport? Je pense notamment à M. Jacques Rogge, l'ancien président du comité olympique belge, qui disait que nos jeunes devenaient malheureusement moins sportifs car les parents déposaient souvent leurs enfants en voiture juste devant le club alors qu'un déplacement à pied ou en bus favorisait également l'activité physique.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour les différentes infrastructures sportives et ne prenez pas mal mon intervention.

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Il n'est pas question de cela mais permettez-moi néanmoins de réagir. Douze millions d'€ pour des terrains synthétiques - et pas seulement dédiés au football - cela ne représente pas l'ensemble du budget.

De plus, ces terrains ne sont pas dédiés uniquement au football. Vous résumez de façon trop simpliste. Nous avons créé quatre salles omnisports et nous travaillons avec toutes les disciplines. En triplant les moyens, nous nous donnons des possibilités. En tant que ministre en charge du Sport, je n'ai pas refusé un seul

projet de subventionnement d'infrastructure sportive. Il faut rester équilibré.

M. le Président.- L'incident est clos.

LE PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE AUBERGE DE JEUNESSE À BRUXELLES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- La presse nous a récemment fait part de votre projet visant à améliorer l'attractivité de Bruxelles par l'augmentation de l'offre de lits pour les jeunes. C'était d'ailleurs l'une des conclusions des Assises du tourisme de 2004. L'information n'est pas neuve. Depuis plusieurs années, le secteur établit le constat d'un manque de places à Bruxelles. Ce secteur comprend les six auberges de jeunesse ou centres d'hébergement pour jeunes, à savoir le Van Gogh, le Sleepwell, le Jacques Brel, Génération Europe (auberge de jeunesse), le Brueghel (Communauté flamande) et le récent 2go4.

Cette situation vous a conduit à élargir l'offre d'hébergement par la mise sur pied d'une plate-forme d'hébergement rassemblant une dizaine d'hôtels possédant une ou deux étoiles. A travers cette concertation, un basculement s'opérerait vers ces hôtels lorsque les six centres seraient complets. D'après mes renseignements, le système sera opérationnel sous peu, cette saison encore. S'il fonctionne déjà, c'est tout récent.

Dans ce contexte, vous avez annoncé la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse d'une capacité oscillant entre 200 et 400 lits. Actuellement, l'offre est de 940 lits pour les auberges, auxquels il faut ajouter les 500 lits offerts par les hôtels qui participent à la formule proposée.

Ma première question touche à la formule en vigueur en fonction de la diversité des formules partenariales actuellement en cours à Bruxelles. En effet, on trouve des formules relevant à 100% du secteur public. Il s'agit du Jacques Brel financé à 100% par la Communauté française mais qui fait l'objet d'une cogestion par les auberges de jeunesse et les gîtes d'étape du Centre belge du tourisme des jeunes (CBTJ). Je fais aussi allusion au Vincent Van Gogh, ancien Centre d'hébergement de l'Agglomération bruxelloise (CHAB) financé au départ par l'Agglomération mais qui a fait ultérieurement l'objet d'une cogestion et d'investissements complémentaires avec d'autres associations.

Je pense également à Génération Europe qui est une auberge de jeunesse intégralement financée par les pouvoirs publics. Nous pouvons aussi citer l'exemple du "Brueghel" financé intégralement par la Communauté flamande ou du 2go4 financé sur fonds flamands mais au sujet duquel j'ignore quel est l'apport du privé.

En tout état de cause, sur le plan financier, le moins que l'on puisse dire est que les taux d'occupation de l'ensemble de ces centres, à l'exception de Génération Europe, oscillent entre 88% et 94%. Cela assure à ces centres d'hébergement une surface financière relativement confortable de sorte que leurs exercices sont clôturés en positif.

Devant cette réalité, nous pouvons nous demander si un financement à 100% public est obligatoire dans la mesure où le secteur associatif et le privé peuvent y contribuer. Un autre aspect

de la réflexion est d'ordre communautaire. La Communauté flamande sera-t-elle partie prenante dans ce projet? S'agit-il d'un projet qui relèvera uniquement de la Commission communautaire française? La Ville de Bruxelles sera-t-elle partenaire?

J'ai cru comprendre que l'échevin du Tourisme, M. Close, prévoyait une enveloppe de 1.000.000 € via l'accord Beliris. L'argent Beliris provient du fédéral. En soi, il n'a pas de "couleur communautaire" comme telle.

A propos de l'attribution du projet, il serait question de le confier aux auberges de jeunesse. Selon quels critères seraient-elles chargées d'élaborer ce projet? Un appel à projets a-t-il été lancé? D'autres projets ont-ils été soumis?

Ceci m'amène à poser la question de la concertation préalable avec le secteur. En effet, depuis quelques années, il existe une plate-forme de concertation "Loger jeune à Bruxelles" sous une forme associative et dont la mission consiste à assurer la promotion de l'ensemble des centres d'hébergement de la Région de Bruxelles-Capitale. L'une de ses caractéristiques est qu'elle travaille en complémentarité avec l'ensemble des centres d'hébergement incluant, même s'il s'agit d'une initiative francophone, des centres relevant de la Communauté flamande. Or, il semble qu'elle n'ait pas été consultée dans l'élaboration de ce projet. L'administration de la Commission communautaire française en charge du Tourisme n'a pas été consultée non plus.

D'après mes informations, c'est une société de consultance dont je tairai le nom qui aurait obtenu le marché - mais y a-t-il eu un appel d'offres? Et selon quels critères? Quel est le budget consacré à l'étude pour laquelle cette société démarche chacun des centres d'hébergement et vient leur poser des questions que la plate-forme "Loger jeune à Bruxelles" aurait pu tout simplement collecter?

Ma dernière question porte sur la localisation de ce nouveau centre.

La localisation n'est pas anodine. Sur l'ensemble des centres d'hébergement, on connaît un taux d'occupation nettement inférieur aux autres, l'auberge de jeunesse Génération Europe située en dehors de la première couronne, à Molenbeek.

Avez-vous déjà choisi une zone ou un emplacement précis?

Ce faisant, est-il question d'un terrain sur lequel construire, d'un bâtiment public à réaffecter ou d'un bâtiment privé à racheter ou pour lequel une formule partenariale pourrait être envisagée?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons qui a souhaité intervenir dans le cadre de cette interpellation.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je rejoins beaucoup des questions de M. du Bus de Warnaffe. Les miennes se répartissent sur trois axes.

L'analyse des besoins a-t-elle été faite avec le secteur actuellement existant des auberges de jeunesse et des associations offrant des lits aux jeunes? Y a-t-il actuellement des projets de rénovation ou d'extension des lieux existants? A-t-on demandé au secteur de remettre ses projets? Est-ce l'une des pistes envisagées pour pouvoir offrir plus de lits aux jeunes qui viennent visiter Bruxelles?

M. du Bus de Warnaffe a cité les six associations qui offrent des lits. Je voudrais y ajouter Bruxelles destination langue française (BDLF) qui constitue aussi une option, éventuellement à plus

long terme, pour l'accueil des jeunes. Elle allie accueil en famille et apprentissage de la langue française. C'est aussi une piste à privilégier dans le développement de lits.

Ensuite, vous auriez confié l'étude de l'opportunité de créer une nouvelle auberge de jeunesse à une société privée de consultance. Quelle est la mission précise qui lui a été confiée? Pour quel montant? Quel délai avez-vous fixé pour que le travail soit rendu? Ce type d'analyse ne revient-il pas à l'administration? M. Kir a parlé du plan pluriannuel sur le sport et du travail que son administration a réalisé avec les communes. L'administration qui suit les dossiers de tourisme et de jeunesse ne constitue-t-elle pas un pôle expert capable d'analyser ce qui existe et ce qui devrait être fait? Etait-il vraiment nécessaire de recourir une fois de plus à une société privée de consultance?

Je souhaiterais également parler de l'inclusion des personnes handicapées. J'ai lu dans le bulletin de l'Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (Afrahm) qu'un hôtel allait s'ouvrir à Etterbeek avec inclusion des personnes handicapées. Ce genre d'hôtel existe déjà dans d'autres pays. Il s'agit d'un beau projet. Ce type de projet pourrait-il entrer dans la perspective d'ouverture de nouveaux lits pour le tourisme de jeunesse?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Je souhaiterais élargir un peu le débat. Nous sommes la capitale de l'Europe, une ville internationale. Et c'est le budget de la Commission communautaire française qui doit prendre en charge ces investissements! Le gouvernement est obligé d'investir de l'argent pour développer l'accueil de la jeunesse internationale. Pendant ce temps-là, ce budget ne peut pas être utilisé pour le développement de la promotion de la langue française ou pour la défense de la place des Bruxellois francophones au sein de la francophonie malgré les souhaits du gouvernement. Bravo au gouvernement pour son action en la matière, pour l'accueil des jeunes notamment.

Mais le moment est peut-être venu, en intrafrancophone et dans le cadre du plan de développement international, de se poser la question de la bonne localisation des budgets en matière de constructions et de retombées pour le tourisme. Cela ne remet toutefois pas en question l'action du gouvernement actuel.

Quant aux chambres chez l'habitant, une réflexion s'impose sur le développement futur de cet important volet. Néanmoins, je reconnais ici également les efforts fournis par le gouvernement dans ce domaine.

Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans la limite des obligations qui nous sont imposées par nos compétences mais bien nous projeter dans l'avenir. C'est là une piste à suivre par les francophones pour mieux défendre leurs intérêts en Région de Bruxelles-Capitale et dans la capitale de l'Europe.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Evelynne Huytebroeck.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.- Je vais apporter un éclairage sur le rôle de la Commission communautaire française dans la question d'une éventuelle nouvelle auberge de jeunesse. Pour le dire directement et très clairement, ce n'est pas le budget de la Commission communautaire française qui va permettre de la construire. Notre rôle consiste à dynamiser des initiatives en réponse à un besoin

existant en termes de tourisme des jeunes. Lors des Assises du tourisme, ce besoin avait été mis en exergue.

Bruxelles dispose sur son territoire de cinq centres d'hébergement pour jeunes qui totalisent exactement 972 lits. M. du Bus de Warnaffe a déjà donné les chiffres mais je les rappelle. Le taux de remplissage annuel de ces établissements est de plus de 80% en moyenne annuelle. Cette très forte occupation démontre les besoins existants. Le nombre de nuitées s'élevait à 266.581 en 2007, soit une augmentation de 1.400 nuitées par rapport à 2006. Cette augmentation est constante.

Le Brueghel excepté, les quatre autres centres sont réunis au sein de la plate-forme Loger Jeune qui reçoit un soutien financier de la Commission communautaire française. Ce soutien était de 23.500 € en 2007 et permet une présentation commune des centres au travers d'une brochure et d'un site internet. Une subvention du même ordre a également été attribuée en 2007 par la Région afin de mener des projets de type environnemental au sein des établissements.

Une étude menée par l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) à ma demande en 2005 a évoqué plusieurs pistes afin d'accroître l'offre d'hébergement pour les jeunes à Bruxelles. En premier lieu, elle recommandait de réunir au sein d'une plate-forme toute l'offre d'hébergement, à prix démocratique, disponible à Bruxelles. Une telle plate-forme a ainsi été créée en 2007 incluant quatre centres d'hébergement pour jeunes, des hôtels à une et deux étoiles ainsi que des chambres d'hôtes. L'offre centralisée d'hébergement pour les jeunes est présente sur le site du BITC et a permis d'augmenter de 300 unités environ le total des lits. L'étude de l'IGEAT recommandait également l'édification d'un nouveau centre d'hébergement.

Cela nous semble important pour accroître l'offre ainsi qu'en raison du positionnement de plus en plus clair et affirmé de Bruxelles comme capitale européenne sur le plan international et de la nécessité d'attirer un public jeune, vecteur d'une image de capitale qui bouge.

L'idée est de faire de ce nouveau centre une référence en matière d'hébergement jeune et une invitation à venir découvrir Bruxelles au travers de son projet culturel et architectural. Dès lors, il devra être également exemplaire du point de vue environnemental et énergétique, témoigner d'une architecture extérieure/et ou intérieure originale ou du moins interpellante et développer un projet culturel européen.

Pour la localisation, les éléments suivants seront notamment intégrés:

- la proximité des transports en commun et le caractère central;
- la nature du voisinage qui sera à même d'absorber la présence et la circulation de groupes de jeunes;
- les recommandations des Assises du tourisme 2005 et notamment la volonté de développer de nouveaux pôles touristiques à l'extérieur du Pentagone.

C'est à partir de ces éléments que j'ai soutenu l'idée de développer une auberge de jeunesse, projet pour une ville européenne, à l'intérieur du programme Beliris. J'ai donc demandé que se retrouve un premier montant d'1,5 million d'€ au programme de Beliris pour 2008. A partir du moment où ce budget a été inscrit dans Beliris, la Commission communautaire française a décidé de jouer un rôle de dynamisation des acteurs.

Pour le moment, aucun bâtiment ou lieu n'a été retenu. Nous avons voulu que le jeu soit ouvert et que toutes les opportunités soient prises en compte. Une fois le projet inscrit dans le cadre de Beliris, j'ai lancé un appel d'offres en mai dernier au terme duquel le bureau de consultance Deloitte a été sélectionné. Il avait déjà démontré, dans le cadre de l'implantation de différents autres sites, sa connaissance du marché immobilier bruxellois.

La mission confiée au consultant - pour un budget de 60.000 € qui n'est tout de même pas faramineux - est d'explorer différents sites et montages et de réaliser une analyse comparative de la faisabilité technique et financière des différents projets. Nous suivons ici la méthodologie qui nous a permis au niveau régional de finaliser avec succès des dossiers de relocalisation pour diverses institutions.

Dans un premier temps, le consultant effectuera donc une analyse des besoins sur la base de l'ambition du projet, de l'existant, des attentes du public, des besoins en termes de salles communes, ... En outre, comme je l'ai déjà dit, nous profiterons de ses connaissances du marché immobilier bruxellois.

Après cette analyse des besoins effectuée notamment en collaboration avec les centres d'hébergement existants, un appel à manifestation d'intérêt public sera lancé auprès du secteur (propriétaires de biens, de terrains, etc.) sous une forme encore à déterminer.

L'appel à manifestation nous permettra alors de disposer d'une série de projets dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation, il ne faut rien exclure. Ces projets seront alors comparés en fonction de différents critères dont la localisation, le prix, les aspects juridiques, etc.

Quels sont les acteurs associés à ce stade? D'abord, Beliris, point de départ de la dynamique. Ensuite, la Ville de Bruxelles qui a montré son intérêt pour une participation concrète au projet. Les auberges de jeunesse (asbl LAJ) sont également associées. Elles ont manifesté rapidement un souhait de s'impliquer financièrement. Or, en dehors du 1,5 million d'€ de Beliris, d'autres apports seront nécessaires. La Commission communautaire française qui a lancé l'appel d'offres est également associée. Elle a inscrit 150.000 € à engager au budget 2009. Il n'est donc pas question de ne pas travailler avec l'administration. Nous ne sommes pas partis de l'administration pour déterminer la forme et le lieu mais cela ne signifie pas que nous ne travaillerons pas avec elle. L'administration me paraît être un partenaire obligé.

Ces quatre acteurs sont actuellement réunis au sein du comité d'accompagnement de l'étude. Même si je ne souhaite pas étendre sa composition pour l'instant, la constitution du comité d'accompagnement ne préjuge en rien des acteurs (associatifs, publics ou privés) qui seront - in fine - partenaires du projet. En effet, à ce stade, je souhaite que le jeu reste ouvert, y compris envers des partenaires néerlandophones, publics ou privés. Les auberges de jeunesse de tourisme n'ont pas à se replier sur une institution unicommunautaire francophone même si la Commission communautaire française se devait d'être le moteur de cette opération, quitte à multiplier ensuite les partenaires. C'est notre intérêt.

Cette volonté d'ouverture au début du processus devrait porter sur les aspects suivants:

- la localisation finale idéale;
- l'association progressive d'autres acteurs même privés;
- la recherche de fonds;

- un développement culturel fort au sein du Centre.

En ce qui concerne les délais, tout dépendra des projets rentrés suite à l'appel à manifestation d'intérêt et de la négociation qui s'en suivra avec les propriétaires de biens ou de terrains. La mission attribuée au consultant vient de débuter. Elle se terminera dans le courant du mois de décembre par la remise d'un rapport comparant les différents projets retenus qui constituera un instrument d'aide à la décision pour la sélection du meilleur scénario et de la négociation avec les propriétaires. En fonction des offres rentrées, nous pourrions aboutir à une décision formelle dans le courant du premier semestre 2009. Parallèlement, il s'agira de préciser la manière dont l'achat pourra s'effectuer en intégrant les apports et contraintes de toutes les parties intéressées au projet et les acteurs qui seront concernés par la gestion de cette nouvelle auberge.

Il s'agit donc du début d'un processus. La Commission communautaire française, même si elle ne peut se lancer aujourd'hui dans un projet d'auberge de jeunesse, est à l'initiative d'un projet capable de fédérer plusieurs parties. Nous y sommes, et dans les délais, puisque la première étape a lieu en décembre et que la suite est prévue au premier semestre 2009. La dynamique est lancée.

Il reste une question importante de Mme Persoons concernant l'hôtel accessible aux personnes handicapées. Je ne connais pas le projet d'Etterbeek mais si un projet d'auberge de jeunesse se concrétise, l'un des critères obligatoires sera bien évidemment l'accessibilité pour les personnes handicapées, telle qu'exigée pour tous les lieux publics d'accueil. Peut-être le projet que vous me citez a-t-il un autre objectif mais par rapport aux jeunes personnes handicapées, il sera intégré parmi les auberges de jeunesse et institutions hôtelières existantes. Comme je ne connais pas le projet, je me renseignerai.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je remercie la ministre de ses réponses.

En vous entendant, nous avons l'impression que tout est encore ouvert et reste possible. Ce projet vise une capacité d'hébergement de quelque 200 lits et repose sur des formules financières de partenariat qui ne sont pas encore arrêtées.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.- Le budget émane de Beliris.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Cela fait environ 1.000.000 €.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.- Et différents partenaires tels que la Ville de Bruxelles ou les auberges de jeunesse peuvent soumettre des propositions.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je reviens sur cet aspect-là. Le comité d'accompagnement est constitué de Beliris, de la Ville de Bruxelles, des auberges de jeunesse et de la Commission communautaire française. Comment se fait-il que les auberges en fassent partie? Cela signifie qu'une phase exploratoire préalable a permis d'identifier les auberges de jeunesse comme étant un partenaire financier potentiel en écartant d'autres.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.- Non. A partir des recommandations des Assises du tourisme, une volonté s'est exprimée en faveur de la participation d'une auberge de jeunesse. Cette idée a mûri. Les auberges de

jeunesse sont proposées comme l'un des partenaires financiers possibles.

M. le Président.- L'initiative ne vient pas de Beliris mais des conclusions des Assises auxquelles les auberges participaient.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.- Actuellement, le comité d'accompagnement comprend les partenaires les plus intéressés. Bien entendu, il pourra s'ouvrir pour la suite du processus.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- C'est sur ce point qu'il convient d'être très clair. Et vous l'affirmez publiquement. La suite du processus n'est pas déjà prédéterminée mais est ouverte à des formules partenariales avec d'autres acteurs bruxellois parmi ceux déjà cités. Nous savons à Bruxelles que de telles méthodes ont récolté du succès et ont montré leur efficacité.

Je prends un dernier exemple qui n'a pas été cité jusqu'à présent, à savoir le Foyer européen en construction. C'est l'exemple même du partenariat public-privé puisque ce foyer est géré par la commune de Saint-Josse-ten-Noode, le Van Gogh et la maison médicale Botanique. Ce site en construction permettra d'accueillir 140 lits pour des stagiaires européens. C'est bien la preuve que de telles formules sont pertinentes dans ce contexte-là. Je reste attentif à ce que nous prenions en considération cette dimension de développement du tourisme pour les jeunes à Bruxelles.

M. le Président.- L'incident est clos.

LES PROBLÈMES DE TÉLÉ-ACCUEIL

DE **MME DOMINIQUE BRAECKMAN**

À **M. BENOÎT CEREXHE, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,**
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- La Commission communautaire française subsidie divers centres de télé-accueil destinés à écouter des personnes en état de détresse ou de crise. Je voudrais évoquer aujourd'hui l'asbl Télé-Accueil qui a invité récemment les parlementaires à découvrir ou redécouvrir ses activités, les problèmes auxquels elle est confrontée et comment elle évolue.

Télé-Accueil fonctionne avec des équipes de bénévoles encadrés et formés qui assurent l'écoute de la détresse ou de l'expression de l'isolement des personnes via une permanence téléphonique de tous les instants. Elle s'efforce d'offrir un espace de parole individuelle et une écoute attentive et personnalisée.

Après avoir longtemps été régis par un arrêté de 1973 à l'heure actuelle, Télé-Accueil et les centres d'écoute ont été repris dans le décret du non-marchand. Un chapitre y abroge de facto l'arrêté de 1973 et offre à ces services un cadre décréto. Ils sont maintenant, ainsi que d'autres secteurs, inscrits à l'intérieur du projet de décret ambulatorio.

Je voudrais développer quelques aspects.

Premièrement, Télé-Accueil fonctionne avec des bénévoles. Le bénévolat en Belgique et particulièrement à Bruxelles est très développé. Et c'est tant mieux car les institutions traditionnelles ne trouvent pas toujours les moyens de remplir leurs objectifs et sont heureuses de pouvoir faire appel à des volontaires. Par ailleurs, cela rencontre le désir de plus en plus de personnes de se mobiliser pour des actions altruistes qui sont autant de formes

d'engagement citoyen et politique. Les usagers, eux, sont finalement les bénéficiaires de tout ce qui est mis en place avec des bénévoles. Bref, il y a concordance d'intérêts entre les institutions, le mouvement associatif, les bénévoles qui trouvent du sens dans leur investissement citoyen et les bénéficiaires de ces services. En ce qui concerne plus spécifiquement Télé-Accueil, je pense pouvoir dire qu'il s'agit dans leur démarche d'une volonté et d'un choix "politique" de faire appel et de travailler avec des bénévoles.

(Présidence: M. Mahfoudh Romdhani, troisième vice-président)

A plusieurs reprises, la presse a relayé les appels de l'asbl Télé-Accueil qui manque de bénévoles. Au mois de juillet, mon collègue Paul Galand vous questionnait d'ailleurs à ce sujet. Dans votre réponse, vous vous étiez engagé à prendre contact avec l'association afin d'identifier l'ampleur du phénomène et d'y porter remède.

Quelles pistes ont-elles été dégagées à la suite de cette rencontre afin de trouver des bénévoles supplémentaires pour que tous les appels puissent trouver réponse?

En effet, l'on sait à l'heure actuelle, qu'une bonne partie des sonneries qui retentissent au sein de l'association Télé-Accueil n'entraînent pas nécessairement une prise en compte faute d'un répondant disponible. Il y a une réelle affluence qu'on ne peut pas quantifier car on ne sait pas le nombre de personnes qui retéléphonent. Cependant, on sait que beaucoup d'appels restent sans réponse et cela témoigne d'une augmentation des besoins, ce qui pose question sur le type de société dans laquelle on vit.

Revenons en particulier à la question du bénévolat et de ces personnes qui couvrent des plages horaires de quatre heures. Ces dernières se succèdent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept et proposent une présence continue au bout du fil. Comment arriver à susciter des vocations et à attirer de nouvelles personnes pour gonfler les effectifs afin qu'il y ait moins d'appels qui restent sans réponse?

La publicité est un élément. L'association a d'ailleurs eu souvent recours à ce média mais ce dernier a un coût. Quel geste peut faire la Commission communautaire française pour promouvoir la demande de bénévoles, soit en termes financiers, soit en permettant des affichages gratuits, notamment dans des lieux offrant une grande visibilité? Je pense notamment à des conventions que l'on pourrait passer avec les transports en commun bruxellois ou d'autres organismes. Je n'ai pas de religion en la matière mais il faudrait trouver des espaces qui permettent une bonne visibilité de cette demande.

Par ailleurs, l'association connaît des difficultés liées à l'engagement de personnel hors cadre mais payé avec un barème du non-marchand et qui est en droit de prétendre, les années passant, à des aménagements de fin de carrière. A cet égard, je fais remarquer que cette situation n'est malheureusement pas isolée et qu'à cause de cela, beaucoup d'associations vivent dans la difficulté.

Il est vrai que la semaine dernière, à l'occasion de la déclaration de politique générale, vous avez fait état du fait que la Commission communautaire française va réduire, voire anéantir, le différentiel entre le barème ACS et le barème des agents engagés sous contrat Commission communautaire française. Il reste également la question des fins de carrière et c'est ce qui pénalise particulièrement l'association Télé-Accueil.

Enfin, pour élargir le débat, pouvez-vous nous dire quelles synergies sont mises en place entre, d'une part, les centres de télé-accueil et, d'autre part, les centres de santé mentale, les services

hospitaliers, l'Observatoire de la santé, voire d'autres réseaux, puisque notre monde associatif est constitué essentiellement en réseau? Quel regard portez-vous sur cette problématique?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH).- J'adhère évidemment à toutes les pistes et réflexions de Mme Dominique Braeckman. Comme elle l'a souligné à plusieurs reprises au sein de ce Parlement, M. Paul Galand et moi-même avions plaidé pour que Télé-Accueil offre davantage de moyens d'écoute et que par la force des choses, puisse disposer de plus d'écouteurs afin de sortir de la détresse davantage de personnes.

Nous plaçons également pour un dispositif adapté aux demandes des appelants et ce, 24 heures sur 24, ainsi que vient de le dire ma collègue.

Il y a quelques semaines, un rapport faisait d'ailleurs état des difficultés rencontrées par les bénévoles, notamment dans leurs contacts avec certains publics cibles. Toutes les personnes doivent faire l'objet d'une attention particulière et les bénévoles se rendent compte de leurs lacunes lorsqu'il s'agit d'une culture différente, voire d'une réalité sociale différente.

Je voudrais à présent relayer les préoccupations de Mme Pascale Meunier, responsable de l'observatoire de Télé-Accueil, avec qui je me suis entretenue à deux reprises par téléphone et qui m'a adressé un courriel.

Comment sensibiliser les écoutants? Comme l'a rappelé ma collègue, il y a actuellement 90 bénévoles. Cela peut paraître énorme et pourtant ce n'est pas suffisant pour répondre aux demandes qui affluent de partout. Quels sont les dispositifs régionaux qui sont mis en place ou qui devraient l'être pour ces publics cibles? Le nombre d'appelants ne cesse de croître. Les bénévoles sont-ils suffisamment qualifiés pour répondre à toutes ces demandes ou questions? Comment faire pour atteindre les personnes qui sont coupées de la société et pour qui le téléphone est le seul outil de communication?

J'insiste vraiment, Monsieur le Ministre, pour que l'on envisage la manière de sensibiliser à ce métier de bénévole. L'année dernière, au niveau fédéral, une série de mesures ont été votées permettant aux personnes bénévoles de pouvoir exercer plus facilement leur métier. Comme l'a rappelé Mme Braeckman, il s'agit bien d'un métier. Je voudrais que vous envisagiez toutes les pistes permettant d'augmenter le nombre de bénévoles afin de mieux encore venir en aide à l'asbl Télé-Accueil.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.

M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé.- Ainsi que vous l'avez signalé dans votre intervention, j'ai déjà répondu à votre collègue au mois de juillet dernier. J'ai alors longuement décrit la manière dont fonctionne l'association. Je n'insisterai donc pas sur le sujet aujourd'hui.

Pour rappel, les centres d'aide téléphonique subsidiés par la Commission communautaire française dans le cadre du budget Santé sont Télé-Accueil et le Centre de prévention du suicide. Ces deux associations fonctionnent grâce à l'engagement de bénévoles qui sont préalablement formés et ensuite encadrés. Les subventions que nous accordons à ces associations,

Madame Moussaoui, prévoient ce volet formation et encadrement.

Mais ces deux associations éprouvent effectivement de plus en plus de difficultés à recruter les bénévoles nécessaires au bon fonctionnement de leur projet.

Pour prendre plus spécifiquement le cas de Télé-Accueil, l'asbl fonctionne avec une moyenne de 90 volontaires en permanence. En 2007, ce sont près de 220.000 appels qui ont été enregistrés par l'association. Parmi ceux-ci, 60.000 appels ont donné lieu à une réponse par les écoutants. Un nombre important d'appels ne peut donc être traité par les écoutants déjà occupés à répondre à d'autres appels. En effet, actuellement, Télé-Accueil bénéficie de quatre lignes téléphoniques. Cependant, il y a au maximum trois écoutants présents simultanément le plus souvent entre 20 heures et minuit. Par ailleurs, il y a toujours au moins deux écoutants entre 18 heures et 2 heures du matin.

Pour augmenter son offre, l'asbl devrait augmenter le nombre de bénévoles. Or, elle arrive difficilement à maintenir la situation actuelle. Suite à un contact avec la direction, il apparaît que l'association consacre aujourd'hui un mi-temps et un budget annuel important à la publicité concernant la recherche des bénévoles. L'asbl inscrit des appels à candidatures dans un maximum de publications gratuites comme les publications mutualistes par exemple. En outre, elle arrive régulièrement à obtenir des articles concernant son activité dans la presse quotidienne. Enfin, des encarts payants sont également diffusés, notamment via les panneaux publicitaires situés dans les stations de tram et de métro.

En ce qui concerne la promotion dans le réseau STIB, l'asbl demande de pouvoir faire de la publicité dans les véhicules eux-mêmes. La STIB a confié la publicité sur l'ensemble de ses supports (véhicules, stations, panneaux de grande dimension sur des terrains lui appartenant) à la société Métrabus, propriété d'un grand groupe publicitaire bien connu sur la place bruxelloise. C'est cette dernière qui gère la location de ces espaces.

S'il me semble utile de soutenir la promotion de ces activités de bénévolat, il s'agit cependant de bien réfléchir et de choisir la forme et la méthode les plus pertinentes de communication. A ce stade, il est exact que les budgets de l'association ne lui permettent pas de financer une campagne publicitaire organisée par des professionnels de la publicité - car tout cela a un coût - même si le financement de la Commission communautaire française prévoit non seulement des moyens en matière de formation et d'encadrement mais aussi pour des dépenses en matière de publicité.

Suite au contact que j'ai eu avec cette association, il a été convenu de réunir un groupe de travail composé des deux services, de l'administration ainsi que de l'asbl Question santé. Cette dernière, vous le savez, est particulièrement compétente en matière de communication dans le domaine de la santé. Ce travail est donc en cours.

Votre seconde question porte sur le financement du barème non marchand du personnel hors cadre agréé par la Commission communautaire française. Comme signalé vendredi dernier lors de la discussion faisant suite à la déclaration de politique générale, l'action du gouvernement se concentre sur le financement du différentiel ACS. La question de l'aménagement

des fins de carrière n'est actuellement pas à l'agenda étant donné son coût. Priorité est donnée au différentiel. Néanmoins, les prépensions, c'est-à-dire le financement de la part patronale dans le cadre de la prépension, sont à l'étude au sein d'Actiris.

Enfin, vous m'interrogez sur les synergies à mettre en place entre les centres d'accueil téléphonique et les centres de santé mentale, d'une part, les services hospitaliers et l'Observatoire de la santé et du social, d'autre part. L'article 29, point 5, du décret du non-marchand stipule que le centre d'accueil téléphonique doit collaborer avec un service de santé mentale.

Télé-Accueil a signé une convention de collaboration avec le service de santé mentale du Méridien. Cette convention stipule que les écoutants de Télé-Accueil informeront les appelants qui le souhaitent des possibilités d'aide offertes par le Méridien. Elle prévoit que le personnel du Méridien informe ses patients, lorsqu'il le juge opportun, des possibilités d'écoute qu'offre Télé-Accueil.

Télé-Accueil peut faire appel aux psychologues et aux psychiatres du Méridien pour la formation des écoutants, que ce soit par le biais de la supervision, des groupes de travail et/ou de conférences. Enfin, des échanges peuvent avoir lieu à la demande d'une des deux associations pour partager des pratiques ou réfléchir à certaines thématiques.

Par ailleurs, l'association fait appel à d'autres superviseurs issus des services de la santé mentale. J'attire votre attention sur le fait qu'en réalité, ce sont les patients du centre de santé mentale qui appellent Télé-Accueil lorsque le centre est fermé.

Le fonctionnement du Centre de prévention du suicide prévoit également la supervision des écoutants bénévoles par les professionnels de l'équipe. Chaque année, les bénévoles peuvent choisir leur superviseur. Dans ce cadre, le centre fait appel à des collaborateurs extérieurs qui peuvent appartenir à des centres de santé mentale.

Des collaborations existent avec différents services de santé mentale, comme par exemple le groupe de travail suicide qui se réunit tous les deux mois. Plusieurs services de santé mentale agréés, comme le service de santé mentale de l'ULB, l'asbl SAS, le centre sectorisé de Watermael-Uccle-Forest, participent à ce groupe de travail.

Le Centre de prévention du suicide transmet ses données spécifiques à l'Observatoire de la santé et du social. Par contre, il n'y a pas de contact de ce type avec Télé-Accueil.

Quant au lien avec le secteur hospitalier, seul le Centre de prévention du suicide l'a particulièrement développé avec la création de sa cellule d'intervention psychologique. Cette cellule intervient à l'hôpital ou à domicile en cas de patient suicidaire. En 2007, une collaboration a également été proposée à l'ensemble des médecins généralistes de Bruxelles. Cependant, à ma connaissance, Télé-Accueil n'entretient pas de lien direct avec le secteur hospitalier.

M. le Président. - L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales.

LES DIFFICULTÉS DES INITIATIVES SANTÉ ET SOCIALES

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN
À M. BENOÎT CEREXHE, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Une grande partie des moments qui composent la vie des habitants de notre Région sont irrigués par l'action associative que l'on peut décliner sous des formes telles que l'action sociale, la santé, la culture, le sport, les loisirs, etc.

Le monde associatif, au-delà des services rendus notamment à ceux qui en ont le plus besoin, offre des opportunités de rencontres et de débats, fait vivre la démocratie et permet l'engagement citoyen. Il est un espace d'apprentissage, un lieu de passage des préoccupations individuelles aux préoccupations collectives.

Le secteur associatif se révèle être une force utile d'alerte, d'interpellation et d'appui. Ses actions font de l'associatif un acteur fondamental de développement, d'innovation et de cohésion de la société. C'est aussi un laboratoire d'idées et d'actions nouvelles. Il apporte une réponse à des besoins sociaux qui, sans relever du secteur public, le prolonge et vient pallier ses manques.

Beaucoup d'associations connaissent des difficultés financières qui mettent en péril leurs projets. Ces difficultés sont notamment liées à l'étroitesse de leurs subventions, aux obligations liées à l'application des accords du non-marchand et à l'augmentation du coût de la vie.

La plupart des associations en souffrent, et plus particulièrement les associations d'initiatives dans le secteur de la santé et du social. Je n'évoquerai pas ici mon combat pour le subventionnement pluriannuel.

Ces dernières années, la situation n'a pas évolué dans le bon sens sauf peut-être pour certaines associations qui ont pu être agréées dans le cadre de décrets sectoriels. Citons les services d'espaces-rencontres, d'aide aux justiciables ou d'aide aux victimes. Pour les autres, la situation s'est aggravée à cause de la crise économique, de la hausse des loyers, du coût de l'énergie et de l'absence systématique de lien entre ceux-là et le montant des subventions.

En 2008, nous avons connu trois indexations. Qu'en est-il de la transcription de ces indexations dans les subventions allouées aux associations, qu'elles soient sous décret ou d'initiatives? Tous ces acteurs demandent qu'on leur donne une véritable place dans les politiques menées par le gouvernement et méritent d'être reconnus pour leur apport à la qualité de vie des habitants de notre Région, au maintien et au renforcement du lien social.

Puisque vous ne jugez pas utile d'aller plus loin dans la convention pluriannuelle s'agissant d'un projet pour les réseaux - ce qui constitue une avancée - je vous interroge sur les mesures que vous prenez pour permettre à ces acteurs de bénéficier du soutien financier nécessaire pour répondre aux besoins de la population bruxelloise dont on sait qu'ils augmentent et pour proposer aux travailleurs des emplois durables.

On peut imaginer que certaines associations puissent passer dans un cadre décrétal puisque ce fut déjà le cas pour certaines mais il ne faudrait pas que cela ampute le budget des initiatives.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

M. le Président.- La parole est au ministre-président, M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé.- Les asbl financées au travers des décrets bénéficient d'une indexation tant de leurs frais de personnel que de leurs frais de fonctionnement. En revanche, les institutions financées dans le cadre des budgets Initiatives ne bénéficient pas de cette indexation systématique.

Je me permets d'apporter un bémol à vos propos sur la mise en péril de certains projets. La plupart des associations financées dans le cadre des initiatives sont également financées par d'autres pouvoirs subsidiaires. Dès lors, le financement de la Commission communautaire française ne constitue qu'un complément de ce financement.

Deuxièmement, lorsqu'une association s'est trouvée en situation de difficulté financière et qu'on nous l'a signalé, mon collègue Kir et moi-même avons chaque fois envisagé des solutions. Je pourrais vous donner des exemples concrets à l'occasion.

Troisièmement, en matière de santé, en 2006 et 2008, les associations financées dans le cadre de l'allocation de base Initiatives en santé pour un montant de plus de 10.000 €, à savoir celles qui souvent utilisent le subside de la Commission communautaire française pour des salaires, ont reçu une augmentation de 2%, si leur budget l'exigeait.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française n'est pas constitué de magiciens. Notre institution est dans une situation budgétaire peu confortable et nous en discuterons prochainement. Vous proposez un système de conventions pluriannuelles. Ce type de convention nécessite l'élaboration d'un décret. En effet, il est impossible de déroger à l'annualité des budgets pour les subsides en initiatives. J'avais exploré cette piste pour les réseaux en imaginant un système de crédits dissociés mais ce système est spécifiquement consacré au financement des infrastructures.

Enfin, en ce qui concerne l'intégration de ces projets dans le cadre du décret ambulatoire, je m'en suis longuement expliqué vendredi dernier. Non, nous ne considérons pas les initiatives comme moins importantes que les services agréés. Certaines associations effectuent même un excellent travail en lien avec le bien-être sans être subsidiées par la Commission communautaire française. Leur apport est indéniable. Dans bien des cas, les projets soutenus en initiatives se situent à la lisière de nos matières et n'entrent pas dans les missions prévues dans les décrets. Il est donc difficilement envisageable sur le plan technique de proposer un subventionnement pluriannuel.

Nous veillons par ailleurs à encourager les associations à s'inscrire dans le cadre de missions prévues par des décrets.

La diversité des portes d'entrée pour ce faire ainsi que la souplesse de nos décrets offrent, me semble-t-il, des possibilités importantes à un certain nombre d'associations actuellement financées en initiatives.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Votre réponse est que chaque fois qu'une association rencontre un problème, elle vient vous voir ainsi que M. Emir Kir au lieu d'imaginer une solution structurelle! Une convention pluriannuelle serait tout à fait possible via un décret à l'instar de ce qui a été fait à la Région via une ordonnance.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé.- Vous connaissez la situation financière de notre institution. Nous essayons ponctuellement de ne pas laisser tomber les associations qui rencontrent des difficultés et nous faisons ce que nous pouvons dans des circonstances difficiles.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Nous essayons de le faire dans une certaine cohérence et avec une approche globale. C'est ce que nous faisons pour le secteur du sport au féminin auquel nous allons essayer d'apporter une base légale dans quelques jours.

M. le Président.- L'incident est clos.

**PROMOTION DU SPECTACLE "SANS AILES ET SANS RACINES",
PRODUIT PAR L'ASBL LA CHARGE DU RHINOCÉROS**

DE M. STÉPHANE DE LOBKOWICZ

**A MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE**

M. le Président.- La parole est à M. Stéphane de Lobkowicz.

M. Stéphane de Lobkowicz (cdH)- Je voudrais d'abord remercier tous les membres du Bureau élargi qui m'ont fait remarquer que j'avais beaucoup de chance que ma question soit acceptée alors qu'elle méritait de n'être qu'une simple question écrite. C'est pourtant une question importante car l'asbl "La Charge du Rhinocéros" a pris la décision de produire un spectacle dont je ne doute pas de la qualité, et que vous avez décidé d'aider en lui octroyant une somme de 10.000 €. Celle-ci sera consacrée à la réalisation d'une campagne de promotion du spectacle.

Je m'interroge simplement sur l'opportunité de soutenir une telle initiative. Vous me répondrez sans doute combien cette asbl et ce spectacle sont intéressants. Pourquoi cependant faire une telle campagne de publicité? N'aurait-il pas été plus utile de donner l'argent à l'asbl afin qu'elle puisse mener à bien son objet social? Pensez-vous réellement que la dépense de 10.000 € faite pour la promotion attirera des spectateurs pour un montant de recettes au moins équivalent? Est-ce cela qui est attendu? Une telle campagne est-elle utile?

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture.- J'ai le souvenir, Monsieur de Lobkowicz, que pour une campagne de même genre orchestrée par le même groupe et pour les mêmes raisons, pour la première et sans doute la dernière fois, les spectateurs faisaient la queue en escargot dans notre centre culturel local. Je n'avais jamais vu cela. Il s'agissait du spectacle de Pie Tshibanda "Un fou Noir au pays des Blancs" qui a connu un immense succès.

Sur ma proposition, le gouvernement a pris la décision d'octroyer un subside de 10.000 € en faveur de l'asbl "La Charge du Rhinocéros" pour couvrir les frais de prestation de deux

comédiens dans le cadre de leur nouvelle création "Sans Ailes et Sans Racines". C'est un subside direct à l'asbl qui couvre concrètement les prestations de ces deux personnes pour le travail de création et de répétition d'un spectacle qui, sans cette aide, n'aurait pu être produit.

Quel intérêt présente cette asbl? Dans le cadre d'un cycle dénommé "Dernières nouvelles du front", l'asbl "La Charge du Rhinocéros" produit des créations théâtrales liées au témoignage direct de l'auteur, à son histoire et à l'influence de la grande Histoire sur son petit destin. Son intention est d'approcher un théâtre d'un genre sociétal, sorte d'état du monde passé au crible de l'Histoire et de la parole de quelques témoins.

Dans cet esprit, l'asbl a déjà produit par exemple le spectacle Carte d'identité de Diogène Ntarindwa, issu du témoignage d'un Rwandais. Ce spectacle a été monté au Théâtre de Poche et était en tout point remarquable en termes de sensibilisation à la mémoire et de réflexion.

Pourquoi ce spectacle en particulier? Les deux comédiens bruxellois à la source de cette création sont Mohamed El Bousbi mieux connu sous le nom de Hamadi et son fils Soufian. Hamadi, débarqué en Belgique à l'âge de sept ans dans les bagages de ses parents, s'est rapidement nourri aux idéaux de démocratie, de liberté et de laïcité. Soufian, lui, est né dans notre pays où il est chez lui avec ses attaches, ses repères et ses propres engagements. Hamadi et Soufian puisent leur création dans leurs vies personnelles et ensemble s'interrogent sur l'influence de l'histoire des exils sur le destin d'un père et d'un fils.

Mon soutien à cette création originale de deux comédiens particuliers est un acte de reconnaissance des questions que nous posent les pères et les fils de notre population bruxelloise d'origine étrangère, à savoir grandes questions contemporaines du religieux, du choix de la langue qu'on parle et du pays où l'on vit, du communautarisme, des droits de l'homme, bref, de la politique comme questionnement permanent sur le vivre ensemble dans nos cités modernes. Ce sont des questions qui confinent à l'universalité.

Ce spectacle sera présenté à Bruxelles à l'Espace Delvaux en janvier 2009, au Théâtre de Namur en janvier et février 2009, au Moderne à Liège et au Théâtre de l'Ancre à Charleroi en avril et mai 2009. Il sera programmé en juillet au Festival d'Avignon. Nous essayons ainsi de faire respirer notre panorama culturel en évitant l'étroitesse. L'asbl productrice a déjà rassemblé en Communauté française la bagatelle d'une cinquantaine de représentations en première exploitation. C'est suffisamment rare pour que je vous le signale.

Pour ce qui est de la promotion, elle incombe à la seule asbl qui a conçu un plan global, à savoir programme de la saison, 2.000 affiches et 10.000 cartes postales pour l'ensemble de la Communauté française sur la base des recettes liées aux représentations programmées dans le pays. J'ai soumis ce plan global de promotion à la commission de contrôle dont vous faites partie, le 27 août 2008. J'ai reçu de celle-ci un avis favorable relatif à mon soutien à la promotion du spectacle.

Par ailleurs, le logo de la Commission communautaire française figurera sur toutes les communications ainsi que sur le programme de tous les spectacles de la saison produits par l'asbl. Je me fais d'ailleurs un plaisir de vous offrir un exemplaire de ce programme.

Enfin, vous conviendrez avec moi que le rayonnement culturel d'un spectacle soutenu par la Commission communautaire française sur l'ensemble de la Communauté française et au-delà contribue à renforcer les liens entre Bruxelles et la Wallonie.

M. le Président.- Je suggère que le programme soit distribué à tous les parlementaires. La parole est à M. Stéphane de Lobkowicz.

M. Stéphane de Lobkowicz (cdH).- Après une réponse de cette qualité, je ne me permettrai pas de réplique.

M. le Président.- L'incident est clos.

**LA POLITIQUE INTRAFRANCOPHONE
EN MATIÈRE DE FORMATION**

DE MME ISABELLE EMMERY

**A MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. le Président.- La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Mon intervention vise à faire le point sur la manière dont est articulée la politique intrafrancophone en matière de formation.

Je sais que différents projets et initiatives étaient en cours et je m'en réjouis bien évidemment. Dans ce cadre, il est important de nourrir la réflexion sur différents aspects de ces politiques.

Il y a entre autres les problématiques des références communes en matière de formation et d'emploi, du renforcement de la formation en alternance et du dispositif de validation des compétences.

Les enjeux pour la Wallonie et Bruxelles se rejoignent clairement en cette matière. J'en veux pour preuves la facilitation de la mobilité interrégionale, une meilleure mutualisation des outils, voire la mise en place d'un outil commun de formation des formateurs.

J'aimerais à présent replacer mon intervention dans le cadre de l'accord de gouvernement 2004-2009 intitulé "un projet communautaire francophone pour les Bruxellois" et rappeler que dans la déclaration, il est précisé que: *"Le Collège constituera avec les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne un comité interministériel de l'Enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la Recherche. Le Collège poursuivra, en collaboration avec la Communauté française et la Région wallonne, la mise en oeuvre de l'accord de coopération du 24 juillet relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation continue. Dans un système où la voie royale vers l'emploi demeure avant tout le diplôme, cet accord est une avancée considérable qui permettra la reconnaissance officielle des compétences acquises par les travailleurs ou les demandeurs d'emploi ..."*

A l'heure actuelle, réalisez-vous des échanges avec la Région wallonne en matière de formation? Quelle en est la nature? L'accès des Bruxellois francophones aux formations organisées par la Région wallonne est-il effectif? Quelle évaluation faites-vous à ce jour du fonctionnement du dispositif de validation des compétences?

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je profiterai de l'occasion pour rappeler une série d'enjeux communs à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Région wallonne en matière de formation professionnelle et d'actions que nous menons ensemble. Vous avez en effet évoqué

plusieurs projets, chantiers et réalisations qui visent à mettre en place des dispositifs communs au service de l'ensemble des francophones et sur lesquels je voudrais vous apporter quelques précisions.

La problématique des références communes en matière de formation, d'emploi et d'enseignement fait actuellement l'objet d'un projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Ce projet vise donc la création du service francophone des métiers et des qualifications. Il sera chargé d'élaborer les profils "métiers" et les référentiels de formation et d'enseignement communs à l'ensemble des opérateurs de formation et d'enseignement.

Il remplacera la commission communautaire des professions et des qualifications (CCPQ) qui ne développait son action que pour le seul enseignement qualifiant. En plus de réorganiser le système des références, nous élargissons donc le service rendu aux autres opérateurs d'enseignement et de formation.

La formation en alternance, elle aussi, fait l'objet d'un projet d'accord de coopération entre nos trois entités. L'objectif est d'aboutir à un statut unique pour les jeunes francophones qui suivent ce type de formation dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) ou par le biais du dispositif de formation des petites et moyennes entreprises, lequel relève du système de formation régionalisé.

Depuis peu, nous partageons également une agence commune chargée de la coordination et de la promotion du nouveau programme européen pour l'éducation et la formation. De même, nous continuons de gérer les fonds structurels européens pour la programmation 2007-2013 qui reste centralisée au sein de l'agence Fonds social européen (FSE) de la Communauté française.

Des accords ont également été pris en matière de la mutualisation des équipements de pointe dans le cadre de la collaboration entre les centres de technologie avancée de la Communauté française, les centres de compétence wallons et les centres de référence bruxellois.

En résumé, les centres de technologie avancée (CTA) sont en réalité des centres scolaires. L'un d'eux sera prochainement intégré au CERIA. Ils seront ouverts à hauteur de 25% à des demandeurs d'emploi. En échange, les centres de référence - centres de compétence en Région wallonne - seront partiellement ouverts aux étudiants. Il s'agit donc d'une opération triangulaire.

Voilà donc quelques exemples de politiques communes que nous menons avec la Région wallonne et la Communauté française en matière de formation.

L'accès des Bruxellois francophones aux formations organisées par la Région wallonne est bien réel lui aussi. Il est régi par un protocole d'accord entre le FOREM et Bruxelles Formation. Depuis le début de cette année, nous recensons 982 demandeurs d'emploi bruxellois qui, dans le cadre de ces échanges, suivent ou ont suivi une formation dans un centre dépendant du FOREM. Parallèlement, 147 demandeurs d'emploi wallons sont en formation à Bruxelles Formation.

La formation est donc particulièrement promue dans notre système.

Venons-en à présent au dispositif de validation des compétences. Pour rappel, l'objectif du dispositif de validation est de permettre aux citoyens, au-delà de l'obligation scolaire (dix-huit ans), de

faire reconnaître leurs compétences professionnelles par un système officiel complémentaire et non concurrentiel au système de certification scolaire.

En jargon familial, il s'agit de la reconnaissance des compétences acquises sur le tas, à savoir dans l'entreprise, par la famille, par des formations non officielles ou commerciales, donc en dehors du système de formation certifiée ou d'enseignement mais réelles. Ce système de validation leur donne une certitude de valoriser leur titre sur le marché de l'emploi.

Cette reconnaissance est organisée via un consortium et des centres de validation mis en oeuvre par les cinq institutions publiques de formation professionnelle:

- Bruxelles Formation;
- l'enseignement de promotion sociale;
- le FOREM;
- l'IFAPME;
- le SFPME.

C'est donc un consortium public qui regroupe tous les opérateurs de formation, ce qui constitue une démarche intéressante. Les compétences sont formellement reconnues au travers de titres de compétence délivrés au nom de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire francophone.

Ce système reprend en fait un vocabulaire alternatif: consortium pour éviter agence, titre de compétence pour éviter diplôme. Ce système de reconnaissance ne se substituera jamais au diplôme. En revanche, il est pris en compte dans l'enseignement de promotion sociale et permet d'accéder notamment, avec dispenses et valorisation des titres, au certificat d'enseignement secondaire supérieur, voie royale pour reprendre des études.

Il a été pensé pour valoriser les acquis personnels et constitue une opération hautement citoyenne. Le dispositif est progressivement opérationnel depuis 2005. Aujourd'hui, la validation des compétences est possible dans une quarantaine de métiers au travers de 25 centres de validation, dont 5 à Bruxelles. Au 9 septembre 2008, un total de 1.402 épreuves avaient été organisées.

Quant à mon sentiment à son sujet, même si je garde une entière confiance dans le dispositif et dans son utilité, je pense que nous sommes à un moment charnière de son développement. Si nous voulons éviter d'en faire une "usine à gaz", il convient maintenant de mieux cibler, voire de limiter le choix des métiers pouvant être l'objet d'une validation des compétences. Nous devons avoir une politique raisonnée dans l'agrément de nouveaux centres de validation. Il convient, je pense, de se concentrer sur l'existant et de le faire bien fonctionner, d'y entrer en profondeur avant d'aller plus avant.

Deux chantiers me semblent toutefois prioritaires aujourd'hui, mieux faire connaître la validation aux publics cibles et mieux faire reconnaître la valeur d'usage du titre de compétences tant pour l'accès à la formation que pour l'accès au marché de l'emploi. Ce sont des positions que je défendrai d'ailleurs devant mes collègues lors d'une conférence interministérielle prévue prochainement sur ce thème. Ce faisant, j'aurai fait le tour du circuit. J'ai initié le dossier à l'époque où j'étais ministre en charge de la Promotion sociale. Toute chose prend du temps et doit s'évaluer, ce qui est plus facile lorsqu'on connaît le point de départ.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

M. le Président.- La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Cette question méritait en effet une réponse assez fournie étant donné que le sujet est assez vaste. Sur les échanges, j'observe la bonne avancée du gouvernement qui a quasiment bouclé ses prévisions. Le nombre de 982 personnes accédant à ces formations est satisfaisant mais pourrait être amélioré sans pour autant forcer le système. Les gens décident en effet de façon autonome d'y accéder.

Quant à la validation des compétences, l'opération est hautement citoyenne. Le mécanisme vient compléter la formation continue, la formation de promotion sociale. Les chantiers qui permettent de communiquer tant vis-à-vis des personnes autorisées à entrer dans ces champs de formation que vis-à-vis des employeurs sont également positifs. Je me réjouis donc que vous défendiez ces options devant le comité interministériel.

M. le Président.- L'incident est clos.

LES ESPACES-RENCONTRES

DE MME ISABELLE MOLENBERG

A M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

M. le Président.- La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR).- Le décret Espaces-Rencontres a été discuté en commission des Affaires sociales de notre Parlement en novembre dernier. Il existait alors à Bruxelles deux services Espaces-Rencontres oeuvrant déjà depuis plus de dix ans, à savoir "Espaces-Rencontres Bruxelles" et le "Patio". Leur importance en Région de Bruxelles-Capitale est particulièrement grande dans la mesure où le taux de divorce y est sensiblement plus élevé qu'en Wallonie et en Flandre.

Trop souvent en cas de divorce, l'enfant perd tout contact avec l'un des deux parents. L'élaboration d'un décret fixant les modalités d'agrément et le subventionnement étaient donc nécessaires. Ces services se voient ainsi reconnus et ce décret leur assure une stabilité financière indispensable.

Par contre, je constate que les arrêtés d'exécution concernant ce décret n'ont pas encore été pris et que, malgré cela, vos services annoncent l'impossibilité pour de nouvelles communes de créer un nouvel espace-rencontres. Je partage pourtant totalement votre point de vue exprimé au cours de la commission portant sur le sujet et selon lequel il serait souhaitable d'avoir une meilleure couverture géographique.

Dans quel délai pourrions-nous disposer des arrêtés? Combien d'espaces-rencontres sont-ils subventionnés en 2008? Pourriez-vous nous éclairer sur la programmation pour l'année 2009? Des moyens supplémentaires sont-ils envisagés? Quel est le coût de base annuel pour un espace-rencontres? Quelles sont les communes qui vous ont déjà fait part de leur volonté de créer un tel service?

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je rappelle que le Parlement avait voté à l'unanimité le projet de décret portant sur les espaces-rencontres.

C.R. N° 2 (2008-2009)

L'arrêté d'application du décret régissant le secteur des espaces-rencontres a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement de la Commission communautaire française en date du 2 octobre 2008. Il est actuellement en demande de publication au Moniteur belge. Le secteur est composé de deux services agréés, le Patio et Espaces-Rencontres Bruxelles.

Pour 2008, un montant de 290.000 € a été alloué à ces deux associations.

Pour 2009, il apparaît déjà clairement qu'aucun budget ne pourra être consacré à des politiques nouvelles. Jusqu'ici, je n'ai d'ailleurs reçu aucune demande qui puisse être prise en considération pour l'octroi d'un agrément à un nouveau service espace-rencontres" dans le respect des dispositions légales.

M. le Président.- L'incident est clos.

CLÔTURE

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 12h13.

Membres du Parlement présents à la séance:

Mmes Braeckman, Caron, MM. Chahid, Daïf, De Coster, Mme de Groote, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul, Doukeridis, du Bus de Warnaffe, El Ktibi, Mmes Emmery, Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, M. Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, M. Lahlali, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, M. Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans.

Membres du gouvernement présents à la séance:

M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Lundi 20 octobre 2008

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Questions orales

- de M. Mustapha El Karouni adressée à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture, concernant les prévisions météorologiques diffusées par Télé-Bruxelles le 17 juin 2008;
- de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'organisation du travail au sein de Bruxelles Formation.

Présents: MM. Mohamed Azzouzi, Joël Riguelle, Mme Jacqueline Rousseaux.

Mardi 21 octobre 2008

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

1. Désignation de la /du secrétaire (art. 101.4 du Règlement)
2. Proposition de résolution relative à la lutte contre les mutilations génitales féminines, déposée par Mmes Nathalie Gilson, Fatiha Saïdi, Céline Fremault et Dominique Braeckman, 117 (2007-2008) n° 1

Présents: M. Vincent De Wolf, Mmes Céline Fremault, Nathalie Gilson (présidente), Anne-Sylvie Mouzon, Martine Payfa, Fatiha Saïdi.

Mercredi 22 octobre 2008

Commissions réunies des Affaires sociales et de la Santé

Projet de décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé
[141 (2008-2009) n° 1]

Présents (commission des Affaires sociales): Mmes Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, MM. Mohammadi Chahid, Michel Colson, Serge de Patoul (président), André du Bus de Warnaffe (supplée Mme Céline Fremault), Mme Dominique Dufourny, M. Ahmed El Ktibi, Mmes Nadia El Yousfi, Nathalie Gilson, Fatima Moussaoui, Anne-Sylvie Mouzon (supplée Mme Michèle Carthé).

Présents (commission de la Santé): M. Willy Decourty, Mme Magda De Galan, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Rachid Madrane, Mmes Martine Payfa, Caroline Persoons (supplée M. Vincent De Wolf), Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi (présidente).

